CRÉSUS®

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CHAMBRES RÉGIONALES
DU SURENDETTEMENT SOCIAL

XVI[E] ANNÉE **RAPPORT ANNUEL 2015**

ENTENDRE ET SOIGNER LES PLAIES D'UNE SOCIÉTÉ FRAGMENTÉE

UN RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT INNOVANT

ASSOCIATION RECONNUE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE | ORGANISME DE FORMATION | PRIX CONVERGENCES 2015 | PRIX NATIONAL DU VOLONTARIAT
FINALISTE DU PRIX DE LA FONDATION SCHWAB | TROPHÉE DE L'ARGUT DE L'ASSURANCE 1992 | LAURÉAT DU PRIX « HÉROS DE NOTRE TEMPS » 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FÉDÉRATION CRÉSUS

Vendredi 14 octobre 2016

Salon de la Cour d'Honneur
de la Gare de l'Est

PARIS

XVI^e année

RAPPORT ANNUEL 2015

Président :

Jean-Louis KIEHL

Vice-président :

Catherine SIAS - Pascal FANARA

Trésorier :

Gérard CORDELIER

Secrétaire :

Catherine SIAS

Juriste fédérale - Chargée de mission :

Justine SCHOETTEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS CRÉSUS : 25 RUE DE LAUSANNE BP 8 - 67 064 STRASBOURG
TÉL. : 03 90 22 11 34 (lignes groupées) I FAX : 03 90 22 11 39 I WWW.FEDERATIONCRESUS.FR I WWW.RADIOCRESUS.FR

« Agir ensemble pour prévenir le surendettement et l'exclusion financière en France »

Assemblée générale de la Fédération française des associations CRÉSUS

VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

COUR D'HONNEUR DE LA GARE DE L'EST

PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

10 h 30 - 11 h 30 Conseil d'Administration des présidents fédérés

11 h 30 - 12 h 30 Assemblée Générale Ordinaire

1. **Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2015**
2. **Rapport moral du président**
3. **Rapport du Trésorier - Rapport du Commissaire aux Comptes**
4. **Affectation du résultat de l'exercice 2015 en compte de réserve associatif**
5. **Quitus au Conseil d'Administration et au Trésorier**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 h 30 - 13 h 00

1. **Renouvellement du bureau : candidatures président, vice-président, trésorier et secrétaire**
2. **Organisation du bureau fédéral et des chargés de missions**

SOMMAIRE

P. 3 Rapport moral du président
« Entendre et soigner les plaies d'une société fragmentée ! »

P. 4 Chambre régionale du surendettement social

P. 5 Le réseau des associations CRÉSUS en France

P. 13 Rapport d'activité 2015

P. 14 L'accueil et le suivi

P. 20 L'expérimentation au service de l'insertion économique et sociale

P. 22 Études et rapports

P. 28 CRÉSUS et l'expérimentation des Points Conseil Budget

P. 30 CRÉSUS et les medias

P. 41 Les différents sites CRÉSUS et les réseaux sociaux

P. 42 CRÉ.DOS, l'innovation au service de l'accompagnement

RAPPORT MORAL
DU PRÉSIDENT

« Soigner les plaies d'une société fragmentée ! »

A l'occasion de la tenue de notre Assemblée Générale annuelle, nous avons le devoir de réitérer le caractère exemplaire et déterminé de l'action que le réseau des associations Crésus conduit au service de nos concitoyens en situation de surendettement ou de fragilité sociale et financière.

Nos associations sont le reflet d'une société fragmentée et malgré nos efforts quotidiens dédiés à l'accueil de nos concitoyens fragilisés, nous sommes plus que jamais convaincus que l'accompagnement des ménages frappés par le surendettement mérite d'être mieux reconnu par les pouvoirs publics et les acteurs institutionnels.

2015
Crésus a continué à faire entendre la voix de ceux qui n'osent pas parler :

Le surendettement est une violence et notre Fédération a été le porte-parole et le témoin des ménages et des entrepreneurs plongés dans le drame du surendettement.

Nous avons décidé unanimement de contribuer à l'expérimentation des points conseil budget sur les 4 territoires qui a le mérite de mettre en lumière nos missions de terrain et notre sens de l'intérêt général.

A l'échec de l'instauration du registre national des crédits, nous avons proposé une voie expérimentale au travers de la fondation que je préside. Il faut persévérer.

Enfin, il nous appartenait, dans le respect de la neutralité politique qui fonde notre Fédération, d'appeler les parlementaires sur le phénomène du surendettement et de la prévention.

2016
Le renforcement de l'expertise des associations fédérées dans le respect de la diversité

Les associations fédérées ont trouvé auprès de la Fédération, l'aide, le soutien et l'expertise nécessaires lorsqu'elles l'estimaient nécessaires dans le respect de leur indépendance et du principe d'autonomie de chaque association fédérée.

La qualité des formations a été unanimement appréciée et le siège a accueilli à tout moment, ceux de nos collègues qui souhaitaient renforcer leur pratique et partager leur savoir-faire.

En ma qualité de président de notre Fédération, j'ai pu constater sur le terrain et sur invitation des associations fédérées la force des actions conduites, l'engagement des équipes et la solidité de l'œuvre que nous incarnons.

Plusieurs chantiers sont ouverts : la meilleure diffusion de nos valeurs et le partage de notre savoir - faire, la mise à disposition d'outils performants dont le logiciel CREDOS développé par notre collègue Gérard Cordelier et ses équipes, l'ouverture d'Espace-Partenaire (EP) permettant des saisines coordonnées et la mise en réseau d'un outil statistique et d'évaluation ainsi que la poursuite de partenariats fondés sur des valeurs partagées.

Le courage

Aux acteurs politiques et économiques de la France, nous souhaitons plaider pour moins d'indifférence face au phénomène du malendettement et du surendettement que l'on qualifie souvent et à tort « d'accident de la vie et de fatalité inéluctable ».

A mes yeux, le surendettement avec son cortège d'effets collatéraux conduit nos concitoyens à perdre une part de leur liberté et tout espoir en l'avenir.

En tant que président de notre fédération, j'en appelle à l'imagination de ceux qui ont le pouvoir et la volonté de changer la société en rappelant : **« qu'il n'y a point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage ! »**

Jean-Louis KIEHL
Président
Fédération CRÉSUS

CHAMBRE RÉGIONALE
DU SURENDETTEMENT SOCIAL

« Un réseau unique en France fondé sur le partage d'expériences et de mise en commun de bonnes pratiques »

Un dossier de surendettement est déposé en France toutes les 3 minutes !

L'expérience montre que la prévention et le traitement du surendettement se trouvent favorisés par un accompagnement juridique, économique, social et psychologique des ménages dans leurs démarches tout en contribuant à réduire sensiblement l'émergence du processus d'exclusion.

A ce titre, la fédération francaise des associations CRÉSUS, reconnue mission d'utilité publique, apporte une contribution et un savoir-faire irremplaçables dans la lutte contre la spirale du surendettement, qu'elle s'engage à mettre à la disposition d'autres associations en vue de faciliter le développement d'expériences similaires au service de l'intérêt général.

La mise en cohérence sur l'ensemble du territoire d'un dispositif associant dans un fonctionnement en réseau des associations intervenant dans la prévention et la lutte contre le surendettement est une préoccupation communément partagée.

Là où cette aide n'existe pas on se trouve souvent face à une pluralité d'institutions et de professionnels intervenant de façon dispersée.

Accueillir, écouter, accompagner les ménages surendettés et agir en faveur de la lutte contre l'exclusion financière par l'éducation et la formation à l'environnement bancaire, budgétaire et financier de tous.

Les demandes d'accompagnement en 2015 ont été très intenses - 33 760 saisines nouvelles et près de 117 300 ménages en cours d'accompagnement - ont été variables selon les régions où nous sommes présents des ménages en difficulté économique et confrontés à une masse débordante de problèmes juridiques et sociaux atteste de la pertinence de notre présence sur le terrain.

Les saisines pour information préventive via nos sites nationaux auxquelles nous répondons en temps réel s'élèvent désormais à **46 800 contacts et les consultations de fiches conseils de nos sites s'élèvent à 128 700.**

www.federationcresus.fr

www.radiocresus.fr

Tél. : 03 90 22 11 34 (10 lignes groupées)

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
EN FRANCE

Un modèle né en Alsace il y a 24 ans entièrement dédié à la prévention et à l'accompagnement du surendettement

2015 : 25 associations fédérées réparties sur 18 régions
134 sites d'accueil de proximité
529 bénévoles accompagnants-experts

SIÈGE DES ANTENNES CRÉSUS (VILLE), auxquels il faut ajouter les permanences pour chaque antenne

Fédération Française des Associations CRÉSUS

25 rue de Lausanne - B.P. 8
67 064 STRASBOURG

Tél. : 03 90 22 11 34 (10 lignes groupées)

www.federationcresus.fr

Président :	Jean-Louis KIEHL
Vice-présidents :	Catherine SIAS Pascal FANARA
Trésorier :	Gérard CORDELIER
Secrétaire générale :	Catherine SIAS
Juriste fédérale :	Justine SCHOETTEL

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
EN FRANCE

CRÉSUS ALSACE

Président : Jean-luc LIENHARDT

STRASBOURG
25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG
Accueil : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 90 22 11 30 / 34 sur rendez-vous

BAS-RHIN

BISCHHEIM - UTAMS
Maison du Conseil Général CUS Nord
4 rue des Magasins - 67 800 BISCHHEIM
Permanence : Jeudi de 14 h à 17 h
Tél. : 03 68 33 84 56

MOLSHEIM
Maison Multi-Associative - Tél. 03 88 49 58 58
7 route des Loisirs - 67 120 MOLSHEIM
Permanence : 1er et 3e mardi de 14 h à 17 h

SAVERNE UTAMS
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale - Tél. : 03 69 33 20 00
39 rue de Dettwiller, 67 704 SAVERNE
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

SCHIRMECK
Mairie : 118 A, avenue de la Gare - 67 130 SCHIRMECK
Permanence : 1er mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 38

SÉLESTAT - CCAS
Centre Communal des Actions Sociales - Tél. : 03 88 58 85 80
12 A, rue de la Paix - 67 600 SELESTAT
Permanence : 1er mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h

STRASBOURG - MAISON D'ARRÊT DE L'ELSAU
Maison d'Arrêt de Strasbourg - Tél. : 03 88 30 90 42
6 rue Engelmann - 67 200 STRASBOURG
Permanence : 2e et 4e lundi de 9 h à 12 h

STRASBOURG - CMS DE HAUTEPIERRE
Maison de Hautepierre - Le Galet - Tél. : 03 68 98 51 70
Entrée rue George Sand - 67 200 STRASBOURG
Permanence : jeudi de 8 h 30 à 12 h 30, vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Horaire d'été : uniquement le jeudi matin

TRUCHTERSHEIM
Le trefle-Maison des services
32 rue des romains - 67 370 TRUCHTERSHEIM
Permanence : 1er mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 30 / 34

ALSACE DU NORD (BAS-RHIN)

Président : Régis HALTER
25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG - Tél. : 03 90 22 11 30 / 34

BISCHWILLER
Maison des services : 48 rue G. Clémenceau - 67 240 BISCHWILLER
Permanence : mardi de 8 h 30 à 12 h sur rendez-vous
Tél. 03 88 53 73 73

BOUXWILLER / PFAFFENHOFFEN ET COMMUNES ENVIRONNANTES
Communauté des Communes du Pays de Hanau - Tél. : 06 99 78 94 93
10 rue d'Obermodern - 67 330 BOUXWILLER
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

GUNDERSHOFFEN
Mairie : 14 Rue d'Alsace - 67 110 GUNDERSHOFFEN
Permanence : sur rendez-vous
Tél. : 03 88 72 91 03 / 03 88 80 32 72

HAGUENAU
Mairie, Bureau n°7 : 1 place du Général de Gaulle - 67 500 HAGUENAU
Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 90 68 59

HOCHFELDEN – SCHWINDRATZHEIM 67270
Maison des Pays de la Zorn : 43 route de strasbourg - 67 270 HOCHFELDEN
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. 03 88 91 96 58

INGWILLER / LA PETITE PIERRE ET COMMUNES ENVIRONNANTES
Maison des Services (ancienne Gare) : 4 rue de la Gare - 67 340 INGWILLER
Permanence : 2e jeudi de 14 h à 18 h et 4e jeudi de 9 h à 12h sur rdv
Tél. : 06 99 78 94 93

NIEDERBRONN LES BAINS
2 Rue des Juifs (côté cour - porte B) - 67 110 NIEDERBRONN LES BAINS
Permanence : 1er jeudi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. 03 88 80 89 89

PFAFFENHOFFEN
Maison des services : 9 place du marché - 67 350 PFAFFENHOFFEN
Permanence : lundi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 88 07 81 52 / 06 99 78 94 93

ROESCHWOOG
Maison des Services : 11A Rue Principale - 67 480 ROESCHWOOG
Permanence : 2e et 4e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 06 22 37 01 42

SARRE UNION
Maison des Services : 14 rue Vincent d'Indy - 67 260 SARRE UNION
Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 01 43 43

SAVERNE
Le patio-cour du cinema Cubic : 133 Grand'Rue - 67 700 SAVERNE
Permanence : 2e et 4e jeudi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 06 84 83 66 46

SOULTZ SOUS FORÊTS
Mairie : 2 Rue des Barons de Fleckenstein - 67 250 SOULTZ / S / FORÊTS
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 80 40 42

WISSEMBOURG 67160
Maison des Associations : 2 rue du tribunal - 67 160 WISSEMBOURG
Permanence : 1er et 3e mercredi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 54 87 81

HAUT-RHIN

AID COLMAR
Aide et Intervention à Domicile du Haut-Rhin Nord - Tél. : 03 90 22 11 38
4 A rue de Riquewihr - 68 000 COLMAR
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sur rdv

CCAS COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale de Colmar - Tél. : 03 90 22 11 38
11 rue étroite - 68 000 COLMAR
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

GUEBWILLER
Mairie : 73 rue de la République - 68 503 GUEBWILLER
Permanence : 2e et 4e lundi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 30 / 34

MULHOUSE - CCA
CCA - Chambre de Consommation d'Alsace - Tél. : 03 90 22 11 30 / 34
33 grand rue - 68 200 MULHOUSE
Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv

CRÉSUS MULHOUSE

Président : Claude SAINTMÊME
1 Rue d'Alsace - 68 200 MULHOUSE
Tél. 03 89 32 59 50 - Mail : maclo68@bbox.fr
Permanence : lundi et vendredi après-midi sur rdv - mardi la journée sur rdv

AD3S ROUBAIX

Président : Francis VANLIERDE
Tél. : 06 42 33 72 98 - Mail : ad3snpdc@gmail.com - www.ad3shdf.fr

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE ROUBAIX
Permanence : lundi et vendredi après-midi

SAINT AMAND LES EAUX
Permanence : 4e mercredi du mois après midi

CENTRE SOCIAL DE HEM
Permanence : 1 jeudi sur 2 de 9 h à 12 h

PÔLE ACCÈS AU DROIT DE HEM
Permanence : 2e mardi du mois le matin

LA BASE AUVERGNE

Présidente : Christine METENIER
Tél. : 06 65 52 47 58
20 rue Champeil - 63 000 CLERMONT FERRAND
Tél de l'association : 06 98 34 04 11

MAIRIE ORCET
Permanence : 3e samedi du mois de 9 h à 11 h sur rdv

Association BARTHOLOME MASUREL (LILLE)

Présidente : Mariette LAURENT
99 rue du Bastion Saint André - 59 000 LILLE
Mail : bartholomemasurel@wanadoo.fr

Permanence : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 20 18 04 06 / 03 20 18 04 07 / 06 45 76 87 19

CRÉSUS BOURGOGNE

Président : Gérard CORDELIER
Mairie de Quartier - 13, Place de la Fontaine d'Ouche - 21 000 DIJON
Tél. 06 99 52 31 72 sur rendez-vous - Crésus.bourgogne@bbox.fr

MAISON DE LA SOLIDARITÉ
Mairie annexe de la Fontaine d'Ouche
20 B Boulevard Bachelard - 21 000 DIJON

DIRECTION DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES
2 rue de Lamonnoye - 21 000 DIJON

CRÉSUS BRETAGNE

Président : Michel GOUR
Centre social de Kérangoff
Rue Maréchal Franchet d'Esperey - 29 200 BREST
Tél. 06 15 86 66 94 - permanence@Crésus-bretagne.fr

- NORD FINISTÈRE -

BREST
Centre social de Bellevue
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h - Tél. 06 15 86 66 94
Centre social de Kerangoff
Permanence : jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 06 15 86 66 94

LANDERNEAU
MPT Centre social
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h - Tél. : 06 15 86 66 94

MORLAIX
Centre Social du Carré d'As
Permanence : vendredi de 9 h à 12 h - Tél. : 06 15 86 66 94

GUIPAVAS
Maison des Solidarités
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h - Tél. : 06 15 86 66 94

- CENTRE BRETAGNE -

CARHAIX
Annexe du CCAS
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h - Tél. : 06 15 86 66 94

CHÂTEAULIN
CIOS
Permanence : jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 06 15 86 66 94

- SUD FINISTÈRE -

QUIMPER
Espace associatif
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h, le mardi de 14 h 30 à 17 h 30
Centre social de Kermoysan
Permanence : mardi de 15 h à 18 h - Tél. : 06 15 86 66 94
Espace associatif
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Tél. : 06 15 86 66 94

QUIMPERLÉ
Local communal
Permanence : mercredi et le samedi de 9 h à 12 h - Tél. : 06 15 86 66 94

CONCARNEAU
Maison des associations
Permanence : mercredi de 10 h à 12 h - Tél. : 06 15 86 66 94

BUDGET CONSEIL (EN FRANCHE COMTÉ)

Présidente : Marie-Thérèse RIDOUX

CCAS : 11 Rue Maurice Ravel - BP 344 - 25 207 MONTBELIARD
Permanence : Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 14 h à 17 h
Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 03 81 99 23 00 - mth.ridoux@sfr.fr / Jf.floerchinger@orange.fr

CCAS AUDINCOURT

Permanence : Le mardi de 9 h à 12 h

CCAS SÉLONCOURT
Permanence : Le mercredi de 9 h à 12 h

CAISSE SOLIDAIRE (FRANCHE-COMTÉ)

Responsable légale : Geneviève FOEX
6 rue de la Madeleine - 25 000 BESANCON
Permanence : du lundi au vendredi sur rdv
Tél. 09 71 53 58 28 - caisse.solidaire.fc@orange.fr

CESSUR DUNKERQUE

Président : Monsieur LARCHANCHER

www.agir-surendettement.com

CAPPELLE LA GRANDE
Espace solidarité - Tél. : 03 28 28 05 70
7 bis Place Bernard Gouvart - 59 180 CAPPELLE la GRANDE

DUNKERQUE
Maison de la Vie Associative
Rue du 11 Novembre 1918 - 59 140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 66 54 20 - Mail : contact@cresus-flandres.fr
En cours de création : une antenne à BAILLEUL, à MERVILLE, à HAZEBROUCK (tél. : 03 59 73 48 30)

CRÉSUS GIRONDE

Présidente : Madeleine HITON
Mairie : 24 allée Ernest de Boissière - 33 980 AUDENGE
Tél. : 06 66 57 71 33 - Crésusgironde@laposte.net

ANDERNOS LES BAINS
Centre administratif - Tél. : 06 21 27 10 46
260, boulevard de la République - 33 510 ANDERNOS LES BAINS
Permanence : lundi toute la journée, de 9 h à 12 h, 13 h 30 à 16 h 30

BORDEAUX CENTRE
Mairie de quartier V.Hugo / Saint Augustin - Tél. : 06 66 69 04 84
Place de l'Eglise Saint Augustin - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

BORDEAUX BASTIDE
42 bis, rue de Nuits - 33 100 BORDEAUX BASTIDE - Tél. : 06 45 94 66 53
Permanence : mardi de 14 h à 18 h

LIBOURNE
Maison des Associations : 47 bd. De Quinault - 33 500 LIBOURNE
Permanence : lundi sur rendez-vous (9 h à 12 h - 13 h 30 à 15 h 30)
Tél. : 06 40 05 70 94

ONESSE ET LAHARIE
Mairie - 232, place des Platanes - 40 110 ONESSE ET LAHARIE
Permanence : le 1or mercredi après midi du mois - Tél. : 06 21 27 10 46

VILLENAVE D'ORNON
Mairie du vieux bourg - Tél. : 05 57 99 01 10 ou 06 66 60 41 17
31 avenue Maréchal Foch - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ISÈRE

Président : Jean-Pierre BASSET
5B chemin de La Dhuy - CS 60 174
Parc d'affaires de Maupertuis - terminus du bus 31 - 38 244 MEYLAN CEDEX
Tél. : 04 80 42 02 56
Crésus@eva-tutelles.fr
Permanence : mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ÎLE DE FRANCE PARIS

Président : Jean-Paul LERNER
12 Rue Jean-Bouton - 75 012 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

5e
Mairie : 21 place du Panthéon - 75 005 PARIS - Tél. : 01 56 81 74 04
Permanence : un vendredi sur deux de 9 h à 13 h

7e
Association INTER 7 : 105 rue saint Dominique - 75 007 PARIS
Permanence : deux mardis du mois de 9 h à 13 h - Tél. : 01 47 05 48 44

8e
Mairie du 8e - Locaux de la section du CASVP (escalier C, sous-sol)
3 rue de Lisbonne - 75 008 PARIS - Tél. : 01 44 90 76 54
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 14 h à 17 h

DASES 10e
23 bis rue Bichat - 75 010 PARIS
Permanence : jeudi de 9h à 13h - Tél. : 01 53 72 23 23

DASES 11e
CASVP : 130, avenue Ledru-Rollin - 75 011 PARIS
Permanence : 2e et 4e jeudi du mois, de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 36 51 00

11e
LE PICOULET : 59, rue de la Fontaine au Roi - 75 011 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

DASES 12e
12 rue Eugénie Eboué - 75 012 PARIS
Permanence : mardi après-midi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 44 67 11 67

13e
Ministère de la Justice - DRHAS/PFI de Paris
12 rue Charles Fourier - 75 013 PARIS (métro Place d'Italie ou Tolbiac)
Permanence : prise de rendez-vous en interne

Point d'Accès au Droit : 33 Boulevard Kellermann - 75 013 PARIS
Tél. : 01 55 78 20 56
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

DASES 13e
163 avenue d'Italie - 75 013 PARIS - Tél. : 01 71 28 26 59
Permanence : 2e et 4e mercredi du mois de 14 h à 17 h

14e
Centre Socioculturel M Noguès
1-7 Av de la Porte de Vanves - 75 014 PARIS - Tél. : 01 45 46 46 46
Permanence : 2e et 4e vendredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30

DASES 15e
14 rue Armand Moisant - 75 015 PARIS
Permanence : jeudi matin de 9 h à 13 h - Tél. : 01 56 54 44 00

18e
Point d'Accès au Droit : 2 rue de Suez - 75 018 PARIS
Permanence : jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 41 86 60

18e
CASVP : 17 rue Meynadier - 75 018 PARIS - Tél. : 01 40 40 82 00
Permanence : 1er et 3e mardi matin de 9 h 30 à 12 h 30

DASES 19e
5 rue du Pré Saint Gervais - 75 019 PARIS - Tél. : 01 40 40 61 40

Permanence : vendredi de 9 h à 12 h 45

19e

Le Millénaire – Ministère de la Justice - Pôle médico-social - 1er étage
35 rue de la Gare - 75 019 PARIS
Métro Corentin Cariou ou RER E (arrêt Rosa Park)
Permanence : prise de Rendez-vous en interne.

DASES 20e

45 rue Stendhal - 75 020 PARIS - Tél. : 01 40 33 72 00
Permanence : mardi matin de 9 h à 12 h

20e

CASVP : 62 rue du Surmelin - 75 020 PARIS - Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 14 h à 17 h

- YVELINES (78) -

ACHÈRES

Point d'Accès au Droit Espace Simone Signoret : 8 allée Simone Signoret
78 260 ACHÈRES - Tél. : 01 39 22 12 87
Permanence : 1er et 3e lundi du mois de 14 h à 17 h

AUBERGENVILLE

Maison de Tous : 51 rue du Belvedèrec - 78 410 Aubergenville
Tél. : 01 30 90 54 60

Maison du Voisinage : 4 Bld de la République - 78 410 Aubergenville
Tél. : 01 30 90 23 45
Permanence : 1er et 3e jeudi après-midi du mois, en alternance entre les deux maisons

CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Pôle Michel Colucci : 124 rue Maurice Berteaux - 78 955 Carrières-sous-Poissy - Tél. : 01 30 65 76 74
Permanence : 1er et 3e mercredi du mois de 14 h à 17 h

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Point d'Accès au Droit : 6 Place Trident - 78 570 Chanteloup les Vignes
Tél. : 01 39 74 20 16
Permanence : 2e et 4e mercredi du mois de 14 h à 17 h

FONTENAY-LE-FLEURY

Point d'Accès au Droit : Mairie Place du 8 mai 1945 - 78 330 Fontenay-le-Fleury - Tél. : 01 30 14 33 67

GUYANCOURT

Maison de Justice et du Droit : rue Jacques Duclos - 78 280 Guyancourt
Tél. : 01 39 30 32 40
Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

LES MUREAUX

Maison de Justice et du Droit : 79 Bd Victor Hugo - 78 130 Les Mureaux
Tél. : 01 34 92 73 42
Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

LIMAY

Hotel de Ville : 5 avenue du président Wilson - 78 250 Limay
Tél. : 01 34 97 27 27
Permanence : 1er et 3e mardi de 9 h à 12 h (à/c du 15/09)

MANTES-LA-JOLIE

Point d'Accès au Droit : AGORA, 254 Bd du Maréchal Juin - 78 200 Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 30 94 84 11
Permanence : mercredi matin une semaine sur deux de 9 h à 12 h

PAD Centre de Vie Sociale A. Serre - 78 711 Mantes la ville
Tél. : 01 30 98 45 46
Permanence : 1er et 3e vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

POISSY

Point d'Accès au Droit : 12 Bd Louis Lemelle - 78 300 Poissy
Tél. : 01 39 65 23 11
Permanence : vendredi de 9 h à 12 h

SAINT-GERMAIN EN LAYE

Point d'Accés au Droit : 34 rue Bonnenfant - 78 100 St Germain en Laye
Permanence : 2e et 4e mardi matin - Tél. : 01 39 21 09 32

TRAPPES

Maison de la Justice et du Droit : 3 Place de la Mairie - 78 190 TRAPPES
Permanence : mercredi de 9 h à 18 h - Tél. : 01 30 16 03 20

VERNOUILLET

Relais Emploi Conseil : 9 rue Paul Doumer - 78 540 Vernouillet
Tél. : 01 39 71 56 11
Permanence : 2e et 4e vendredi après-midi de 14 h à 17 h

VERSAILLES

Centre Communal d'Action Sociale : 6 Impasse des Gendarmes - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 97 83 00
Permanence : mercredi après-midi une semaine sur deux de 14 h à 17 h 30

- ESSONNE (91) -

GRIGNY

PAD de Grigny - Ferme Neuve : rue du Plessis - 91 350 GRIGNY
Permanence : 2e lundi après-midi du mois - Tél. : 01 69 02 45 70

VILLABÉ

Réservée aux habitants de la commune : CCAS - Mairie de Villabé
34 bis avenue du 8 mai 1945 - 91 100 Villabé - Tél. : 01 69 11 24 66
Permanence : 2e mercredi après-midi du mois de 14 h à 17 h

- HAUTS-DE-SEINE (92) -

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Tribunal d'Instance : 112 Av de la Redoute - 92 600 Asnières-sur-Seine
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : vendredi matin de 9 h 15 à 12 h 15

BAGNEUX

Maison de Justice et du Droit : 8 bis Rue de la Sarrazine - 92 220 Bagneux
Permanence : jeudis après-midi de 14 h à 17 h 45 - Tél. : 01 46 64 14 14

BOULOGNE-BILLANCOURT

Maison du Droit : 35 Rue Paul Bert - 92 100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 03 04 98
Permanence : vendredi de 9 h à 17 h une semaine sur deux

CHATENAY-MALABRY

Maison de Justice et du Droit
1 Av Francis de Pressensé - 92 290 Chatenay Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12
Permanence : 1er et 3e jeudi matin de 9 h 30 à 12 h 30

GENNEVILLIERS

Maison de Justice et du Droit
19, avenue Lucette Mazalaigue - 92 230 Gennevilliers
Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 - Tél. : 01 47 99 06 56

NANTERRE

- Hôtel de Ville : 88/118 Rue du 8 Mai 1945 - 92 000 Nanterre

Tél. : 01 47 29 53 24
Permanence : mardi de 14 h à 18 h, strictement réservé aux Nanterriens

- Point d'Accès au Droit : Centre Social et Culturel des Acacias

1 bis Rue des Sorbiers - 92 000 Nanterre - Tél. : 01 47 29 13 12
Permanence : 1er et 3e mardi matin

- Centre social et culturel :

P'Arc en Ciel 79 avenue Pablo Picasso - 92 000 Nanterre
Tél. : 01 72 25 43 43
Permanence : 2e et 4e mardis matin de 9 h 30 à 12 h 30

PUTEAUX

Maison du Droit : 6 rue Anatole France - 92 800 Puteaux
Tél. : 01 41 02 08 53
Permanence : 1er et 3e mercredi du mois, de 14 h 30 à 17 h 30

SURESNES

Point d'Accès au Droit : 28, rue Merlin de Thionville - 92 150 Suresnes
Tél. : 01 41 18 37 36
Permanence : 1er mercredi après-midi du mois

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Point d'Accès au Droit Nouveau Monde
3 Mail Marie Curie – 92390 Villeneuve-la-Garenne
Tél. : 01 41 47 49 70
Permanence : 1er et 3e jeudi matin de 9 h à 12 h

- SEINE-SAINT-DENIS (93) -

AUBERVILLIERS
Centre Communal d'Action Sociale : 6 rue Charron - 93 300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 39 53 00
Permanence : Les mardis de 13h30 à 17h30

AULNAY SOUS BOIS
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
19/21 rue Jacques Duclos – 93600 Aulnay sous bois
Tél. : 01 48 79 40 18
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 14 h à 17 h

BONDY
Maison de la Jeunesse et des Services Publics
1, Avenue Jean Lebas - 93 140 Bondy
01 71 86 64 30
Permanence : 2e et 4e jeudi du mois de 14 h à 17 h

DUGNY
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2 rue Guynemer - 93 440 Dugny
Tél. : 01 48 36 78 16
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

NOISY-LE-GRAND
Maison des solidarité : 15 Allée du Clos d'Ambert – 93160 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 45 92 75 12
Permanence : mardi de 12 h 30 à 17 h 30 sur RDV. Réservé aux habitants de la commune

SEVRAN
Point Info Médiation Multi Services : 4 allée de la Pérouse 93270 Sevran
Tél. : 01 82 37 01 80
Permanence : 2e et 4e lundi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

STAINS
Centre Social « Maison pour tous Yamina Setti »
Espace Angela Davis : 64 Avenue Gaston Monmousseau 93240 Stains
Tél. : 01 71 86 33 83
Permanence : 2e et 4e vendredi du mois de 9h30 à 12h30

TREMBLAY EN FRANCE A COMPTER DU 1 JUIN 2016.
CCAS : 18 Bd. de l'Hotel de ville 93290 Tremblay en France
Tél. : 01 49 63 70 81 / 01 49 63 70 96
Permanence : 1er et 3e mercredi matin du mois de 9 h à 12 h

VILLEPINTE
- Pont d'Accès au Droit : 15 avenue Auguste Blanqui 93420 Villepinte

Tél. : 01 41 52 53 06
Permanence : 1er et 3e mercredi après-midi du mois
- CCAS : 16/32 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 Villepinte

Tél. : 01 41 52 53 06
Permanence : 2e et 4e mercredi après-midi du mois
Val de Marne (94)

VINCENNES
CCAS Centre Pierre Souweine : 6 Avenue Pierre Brossolette 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 98 66 95
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 9h30 à 12h30. Réservé aux habitants de la commune

- VAL D'OISE (95) -

GARGES-LÈS-GONESSE
Galerie marchande : place de l'Hôtel de ville – 95140 Garges-lès-Gonesse
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : 2e et 4e mardi du mois de 9h à 12h

CERGY SAINT-CHRISTOPHE
UDAF 95 - Espace Saint-Christophe
28 rue de l'Aven - 95800 Cergy Saint-Christophe
Tél. : 01 30 75 00 25
Permanence : Tous les jeudis de 14 h à 17 h

CRÉSUS LORRAINE

Président : Pascal FANARA
Maison des Services Lobau
Pôle des Lauriers - 3 bis rue d'Anjou - 57 000 METZ
Tél. 03 87 24 94 11 - Crésus.moselle@wanadoo.fr

CREUZWALD
Mairie - Tél. : 06 08 21 43 08
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h

MARLY
Centre Socio-Culturel la Louvière - Tél. : 06 30 33 43 66
Permanence : uniquement sur rendez-vous

METZ
Maison de la Solidarité Caritas - Tél. : 03 87 36 83 58
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MONTIGNY-LES-METZ
Maison de quartier - Tél. : 03 87 50 57 92
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MORHANGE
Hôtel Communautaire du Centre Mosellan
Permanence : mercredi de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous
Tél. : 06 33 20 39 21

SARREBOURG
Bâtiment Schweitzer, avenue Clémenceau - Tél. : 03 87 24 94 11
Permanence : vendredi de 9 h à 11 h 30 et 14 h à 17 h.

BORNY
3 bis rue d'Anjou - Tél. : 03 87 55 55 98
Permanence : du lundi au vendredi, sur rdv

BOUZONVILLE
4 avenue de la Gare - Tél. : 06 87 51 45 92
Permanence : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h

CARLING
3 rue de la frontière - Tél. : 06 08 21 43 08
Permanence : rdv de 10 h à 12 h lundi au vendredi

CHATEAU SALINS
Hôtel Communautaire : 14 ter, place Saline - Tél. : 06 33 20 39 21
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

DIEUZE
Centre Social : 114 Chemin du calvaire - Tél. : 06 33 20 39 21
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

FAULQUEMONT
Maison de la Justice et du Droit : 1 Allée René Cassin
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h sur rdv
Tél. : 03 87 90 00 22

THIONVILLE
CCAS : 29 Bld Jeanne d'Arc - Tél. : 06 06 92 36 73
Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

WOIPPY
Maison du Droit et de la Justice : 17 Place Jean Perrin

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv
Tél. : 03 87 18 50 67

CRÉSUS MONTPELLIER

Coordinatrice service action sociale : Chrystelle FATOUX
Tél. : 04 67 11 89 13 - chrystelle.fatoux@gerantosud.fr

Permanences téléphoniques : le mardi (Tél. : 04 67 11 89 13) et le jeudi matin (Tél. : 04 67 11 96 66) ou par mail.

Puis nous fixons les entretiens physiques en fonction du lieu d'habitation des personnes sur nos antennes situées à Béziers, Montpellier et Sète...

GÉRANTO SUD MONTPELLIER
834, avenue du Mas d'Argelliers - 34 070 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD BÉZIERS
191 Rue de Monte Cassino - 34 500 BÉZIERS
Tél. :04 67 11 23 23 - contactbeziers@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD SÈTE
103 Quai d'Orient - 34 200 SÈTE
Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

CRÉSUS PAYS DE LA LOIRE

Président : Fabrice MARCHE
3 Rue Eugène Thomas - 44 000 NANTES
Permanence : tous les jours 9 h à 17 h
Tél. : 02 40 72 40 05 - Crésus-pdl@wanadoo.fr

- À NANTES (sur rendez-vous) -

3 rue Eugène Thomas (à côté de la médiathèque nord)
Tramway Ligne 2 arrêt Chêne des Anglais
Bus Lignes 32 et 96 arrêt Chêne des Anglais
Permanence : lundi, mardi et vendredi matin

MAISON DE QUARTIER NANTES
4 place du Muguet Nantais
Bus Ligne 4 (Busway) arrêt Clos Toreau
Ligne 30 arrêt St-jean et 42 arrêt Ripossière
Permanence : mercredi après-midi, de 14 h à 17 h

CENTRE SOCIOCULTUREL DES BOURDERIES
2A rue de Saint Brévin
Tramway Ligne 1- arrêt Croix Bonneau
Bus Ligne 11 - arrêt Bourderies
Permanence : jeudi matin, de 9 h 30 à 12 h 30

MAISON DES HAUBANS
1bis blvd de Berlin
Bus 56 et 58 Arrêt Angleterre
Permanence : 1er jeudi du mois après midi, de 14 h à 17 h

Maison de quartier Bottière : 147 route de sainte luce,
Tram 1 arrêt Souillarderie ou Bus 11 arrêt Bois robillard
Permanence : 3e jeudi du mois après midi, de 14 h à 17 h

- HORS DE NANTES (sur rendez-vous) -

SAINT-NAZAIRE
Espace Agora 1901 de Saint Nazaire : 2 bis rue Albert De Mun.
Permanence : lundi de 9 h à 12 h
Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Nazaire.

SAINT-HERBLAIN
Hôtel de Ville de Saint Herblain
2 rue de l'Hôtel de ville, dans la salle « salon du commerce »
Permanence : 1er lundi de 14 h à 17 h 30 et 3e vendredi de 9 h à 12 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Herblain.

SAINT-BREVIN
Hôtel de Ville : 1 place de l'Hôtel de Ville
Permanence : 3e lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

SAINT-PÈRE-EN-RETZ
Mairie Annexe, : Salle des Bruyères.
Permanence : 3e lundi apm tous les deux mois de 13 h 30 à 16 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

PAIMBOEUF
7 rue Pierre Chevry
Permanence : 3e lundi apm tous les deux mois de 13 h 30 à 16 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Paimboeuf, Saint Brévin, Saint Père en Retz et Saint Viaud.

ORVAULT
Kiosque,19 avenue Alexandre Goupil (à côté de la Mairie Annexe, juste en face de l'agence du Crédit Mutuel).
Permanence : un mardi après-midi par mois, de 14 h à 17 h
Cette permanence est réservée aux habitants d'Orvault.

MJD REZE
Maison de la Justice et du Droit : 8 rue Jean-Baptiste Vigier
Tramway Ligne 2 arrêt Pont Rousseau - Gare SNCF
Tramway Ligne 3 arrêt Pont Rousseau Martyrs
Permanence : 1er et 3e mardi du mois de 9 h à 12 h
La prise de rendez-vous pour cette permanence se fait uniquement auprès du secrétariat de la Maison de la Justice et du Droit de Rezé, au 02 51 11 37 00.

CRÉSUS POITOU-CHARENTES

Président : Maurice HEBERT
Centre administratif des cordeliers : 21 Avenue des Cordeliers
Parking Notre Dame - B.P. 80139 - 17 000 LA ROCHELLE
Tél. : Surendettement : 05 46 43 21 74 - Micro Crédit : 06 26 29 03 63
Crésuspch@orange.fr
Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

POITIERS
Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
Tél. : 06 20 34 18 83

CRÉSUS RHÔNE

Président : Cécile DANIEL
Palais de la Mutualité (Salle 48, 3e étage) : 1 place Antonin Jutard - 69 003 LYON - Tél. : 04 72 82 89 27 / 06 98 77 26 67 - contact@Crésusrhone.org
Permanence : lundi au vendredi de 9 h à 17 h

CRÉSUS ROANNE

Président : Bernard REGAL
18 rue de Cadore - 42 300 ROANNE
Tél. 07 60 20 53 14 - bernregal@orange.fr
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h (salle n°22)

CRÉSUS TOULOUSE

Président : Fabrice MESSOUMIAN
11 allée Gabriel Bienes - 31 400 TOULOUSE
Tél. : 06 52 74 26 01 - cresus.toulouse@gmail.com

EMPALOT
Permanence : le mardi de 16 h 45 à 18 h 15 et le jeudi de16 h 30 à 19 h 30

RAMIER
Permanence : du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, ainsi que le mardi de 16 h 30 à 18 h, le jeudi de13 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h

CITÉ DE L'HERS
Permanence : jeudi de 14 h à 18 h 30 sur rdv

IZARDS
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h

LARDENNE
Permanence : le mardi de 13 h 30 à 18 h et le jeudi de 14 h à 18 h 30

AUCAMVILLE
Permanence : le lundi de 14 h à 16 h

CARCASSONNE
Permanence : le lundi de 9 h à 13 h 30

Par téléphone : le mercredi et vendredi à 12 h 15

CRÉSUS VAR

Présidente : Catherine SIAS
60 avenue Marcel Castié - 83 000 TOULON
Immeuble les Gardiénas - Tél. : 04 94 48 18 63 - asso.Crésus-var@orange.fr

TOULON
Les Gardenias : 60 av Marcel Castié - Tél. : 06 09 97 57 04
Permanence : Mardi et jeudi de 9 h à 14 h et mercredi de 12 h à 14 h

BORMES LES MIMOSAS
Centre Social : 197 Bd du Mont des Roses - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : 1er Jeudi du mois de 9 h à 12 h

BRIGNOLES
HLM du Pré de Pâques, bât. D1 - Tél. : 06 09 97 53 59
Permanence : lundi de 13 h 30 à 16 h 30

DRAGUIGNAN 1
Centre Joseph Collomp : Place René Cassin - Tél. : 06 09 97 55 90
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

DRAGUIGNAN 2
Centre Joseph Collomp : Place René Cassin - Tél. : 06 09 97 33 48
Permanence : lundi de 14 h à 17 h

HYÈRES
CCAS : 4 Rue du Soldat Bellon - Tél. : 06 09 97 30 08
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

LA CRAU
Immeuble Vegas - Rue des Clairettes - Tél. 06 09 97 30 08
Permanence : 1er mardi du mois de 9 h à 12 h

SIX FOURS LES PLAGES
Maison des Familles : 135 Rue de la Cauquière - Tél. 06 09 97 30 08
Permanence : 1er et 3e lundi de chaque mois de 9 h à 12 h

SANARY SUR MER
CCAS : 281 avenue du Maréchal Leclerc - Tél. : 06 09 97 57 04
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

LA SEYNE SUR MER
Maison des Services Publics - Le Germinal A4 : avenue Louis Pergaud
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h
Tél. : 06 09 97 33 15

CRÉSUS VENDÉE

Président : Jean-Pierre AYME
18 rue du Dr Ferry Wilczek - 85 190 AIZENAY
Tél. 06 42 63 65 15 - Crésusvendee@orange.fr

AIZENAY
au siège social
Permanence : mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h

CHANTONNAY
Espace SULLY, rue TRAVOT
Permanence : mercredi de 9 h à 12 h

SABLES D'OLONNE
Mairie
Permanence : lundi de 14 h à 17 h et le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

LUCON
23 rue du Murier
Permanence : lundi de 9 h à 12 h

FONTENAY LE COMTE
12 rue des Cordeliers
Permanence : 1er et 3 e lundi du mois de 9 h à 12 h

TALMONT ST HILAIRE
280 b rue du Paradis
Permanence : mardi de 9 h à 12 h

CRÉSUS VOSGES

Présidente : Chantal BENOIT
87 Rue d'Alsace - 88 100 SAINT DIE DES VOSGES
Tél. 03 29 55 48 38 - cresusvosges@orange.fr

Permanence : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
mardi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi de 8 h à 12 h
Tél. 03 29 55 48 38 - Crésusvosges@orange.fr

ANTENNE DE NEUFCHÂTEAU
23 rue Victor Martin - 88 300 NEUFCHÂTEAU - Tél. : 03 29 94 06 46
Permanence : lundi 14 h à 17 h

ANTENNE DE MIRECOURT
La Maison des Pampres : 9b rue des Pampres - 88 500 MIRECOURT
Permanence : Lundi 14 h à 17 h et mercredi 14 h à 17 h
Tél. : 03 29 37 10 35

ANTENNE DE CORNIMONT
Espace culturel et social : 12 place Pranzière - 88 310 CORNIMONT
Permanence : mercredi 9 h à 12 h - Tél. : 03 29 24 11 13

ANTENNE DE DARNEY
2 bis rue Stanislas - 88 260 DARNEY - Tél. : 03 29 09 89 89
Permanence : jeudi 9 h à 12 h

ESPOIR CRÉSUS (MONTBRISON)

Présidente : Simone DECKMYN
Tél. : 04 77 96 66 66 - Mail : espoir.cresus@orange.fr

Point d'Accès au Droit
13, rue du Palais de Justice - 42 600 MONTBRISON
Permanence : le jeudi de 8 h 45 à 12 h 30, les 3e jeudis du mois de 14 h à 17 h 45 et le dernier samedi du mois de 8 h 45 à 12 h 30 sur rdv.

SURENDETTEMENT GAP

Président : Midir RIVOAL

Permanence : Lieu de permanence et numéro de téléphone à venir.

Écouter, comprendre, accompagner et prévenir

L'année 2015 est marquée par un durcissement des situations individuelles qui nous sont confiées.

33 760 nouveaux ménages ont bénéficié de l'aide et de l'accompagnement

Le réseau soutient désormais des ménages surendettés ou en difficulté au-delà des sites de proximité grâce à des permanences téléphoniques émanant de ménages domiciliés sur l'ensemble du territoire national.

En 2015,

25 associations sont fédérées dont 2 associations sont en cours d'agrément

529 bénévoles assistés de juristes et spécialistes de l'action économique et sociale ont accueillis et accompagné

33 700 ménages surendettés sont aidés, conseillés et accompagnés sur des durées de 3 mois à 10 ans,

38 800 saisines d'information préventives par courriels ou téléphoniques ont été traitées en temps réels soit 120 messages quotidiens auxquelles les 72 bénévoles et juristes du siège répondent

128 700 consultations ciblées sur les sites internet ont donné lieu à un accompagnement à distance, une orientation ou un conseil

1 348 dossiers de microcrédit personnel ont été constitués

23 900 heures de formation, de conférences et de cycles d'initiation à l'environnement bancaire et budgétaire et à la prévention du surendettement ont été dispensées.

Une conception humaniste de l'action économique et sociale pour renforcer l'égalité des chances

Le réseau Crésus s'est également engagé depuis juin 2006 à favoriser l'accès au microcrédit personnel en faveur des personnes en situation d'exclusion bancaire et de précarité dans le cadre d'un partenariat avec des institutions bancaires et établissements spécialisés avec la garantie du Fonds de Cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôt.

Notre réseau a été saisi de 5.280 demandes, 1348 dossiers ont été instruits et 415 financements sont accompagnés à fin 2015.

Accompagner les ménages fragilisés pour leur permettre de retrouver un sens à leur existence

Une priorité absolue : écouter, comprendre, expliquer et accompagner

Au cours de l'exercice 2012, 33 760 nouvelles demandes d'accompagnement ont été enregistré au niveau du réseau et 65.300 consultations préventives ont enregistrés au niveau du site fédéral.

Le nombre de personnes accompagnées sur des durées de 3 mois à 8 ans s'élève à :

117 300

Ces personnes et familles suivies et confrontées à des situations d'exclusion financière et sociale sont en augmentation variable selon les régions

jusqu'à 12%

« Sans l'aide de Crésus, je n'aurais jamais réussi à surmonter mes difficultés… »

Le réseau des associations Crésus a assuré un nombre croissant de consultations juridiques tout au long de l'année 2015, totalisant :

33 760 saisines de proximité et

38 800 saisines via les sites internet

Nos sites internet sont de plus en plus utilisés par les personnes en recherche d'information et d'aide offerte grâce à une fiche interactive que nous traitons en temps réel.

Les deux sites nationaux : www.federationCrésus.fr et www.radioCrésus.fr ont généré

117 300 contacts

Ventillation des bénéficiaires de l'accompagnement par catégorie socio-profressionnelle

Une forte augmentation des cadres, salaries et retraites en grande difficulté

Catégories professionnelle	2015
Bénéficiaires du RSA et minima sociaux	1 980
Chômeurs indemnisés	3 920
Salariés	16 153
Trav.Independant – auto-entrepreneurs	1 750
Retraités	6 883
TOTAL	**33 700**

Situation professionnelle des 33.760 nouveaux bénéficiaires de l'accompagnement en 2015

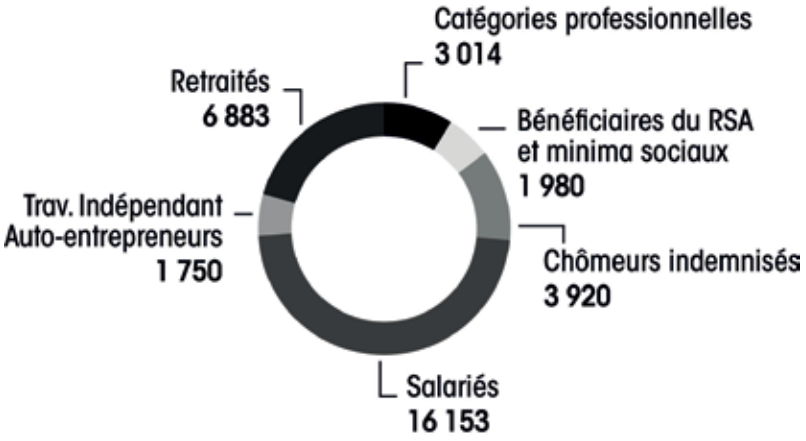

La structure des cellules familiales des 33 760 personnes accueillies en 2015

« une société fragmentée »

Situation familiale	2015
Divorcés	6 967
Célibataires	4 850
Union libre	5 870
Mariés	12 660
Veufs	3 413
TOTAL	**33 760**

Pourcentage des situations familales des 33 760 personnes nouvelles accompagnées en 2015

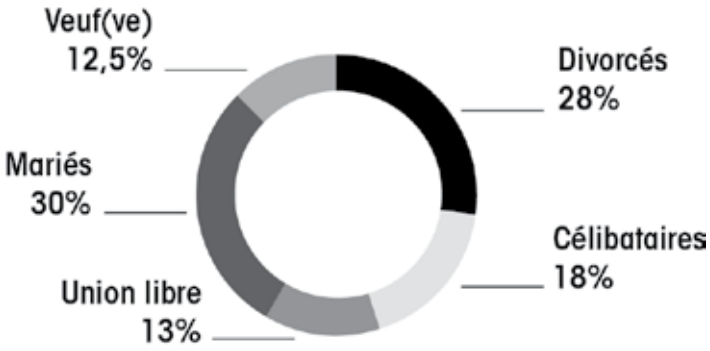

67 % des personnes accompagnées sont âgées de moins de 50 ans avec des conséquences en terme d'exclusion

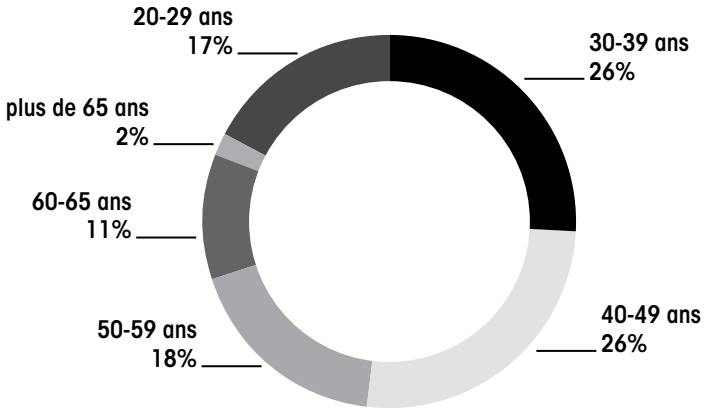

Analyse des origines du surendettement

Contrairement aux idées reçues, l'accident de la vie (chômage, maladie, divorce) n'arrive qu'en seconde position des causes du surendettement – au contraire, l'accumulation des crédits de trésorerie se vérifie dans 66% des dossiers.

Il s'agit souvent d'une fuite en avant de la part des ménages se conjuguant à la perte d'emploi, au divorce ou à la maladie.

Origine du surendettement verifie lors de l'instruction	2015
Souscription de prêts à la consommation, découverts et Crédits non maîtrisée pour faire face à l'augmentation du coût de la vie	15 014
Accession à la propriété, crédits relais	465
Dettes de loyers	5 300
Téléphonie, gaz, électricité	4 589
Revenus inexistants	5 152
Caducité du plan Banque de France Redépôt	3 240

L'absence de politique sérieuse de prévention sérieuse

Nous constatons une complexification croissante des situations qui nous sont soumises. Les causes réelles du surendettement sont souvent conjuguées.

Contrairement aux idées reçues, l'accident de la vie n'est pas la cause principale du surendettement.

L'inertie en matière de détection précoce des situations de fragilités

L'accumulation des crédits de trésorerie, des découverts bancaires se vérifie dans la majorité des dossiers traités. Il s'agit fréquemment d'une véritable « fuite en avant » des débiteurs qui nous saisissent trop tard.

L'inadaptation des mesures et la solitude du débiteur

L'inefficacité des mesures proposées, la souffrance des ménages laissés dans l'incertitude et la durée des plans souvent intenable, conduit au re-dépôt de dossiers, lesquels représentent plus du tiers des demandes d'accompagnement et témoignent de la fragilité des plans proposés aux débiteurs.

Les domaines d'intervention des associations CRÉSUS

Une activité exemplaire au service des plus fragiles de nos concitoyens

	Nombre
Aide et conseil à la constitution et au suivi des dossiers de surendettement	18 616
Accompagnement de procédures de rétablissement personnel	2 926
Recours aux tribunaux (saisies, délais de grâce, ordonnance d'injonction)	3 545
Médiation bancaire	1 125
Demandes de dégrèvement, échéancier, DGI/TRESOR	4 750
Liquidation judicaire (ALSACE MOSELLE)	874

La répartition géographique des bénéficiaires accompagnés par le réseau CRÉSUS

Actions et résultats des dossiers traitées par le réseau de proximité et des saisines traités par la plateforme fédérale.

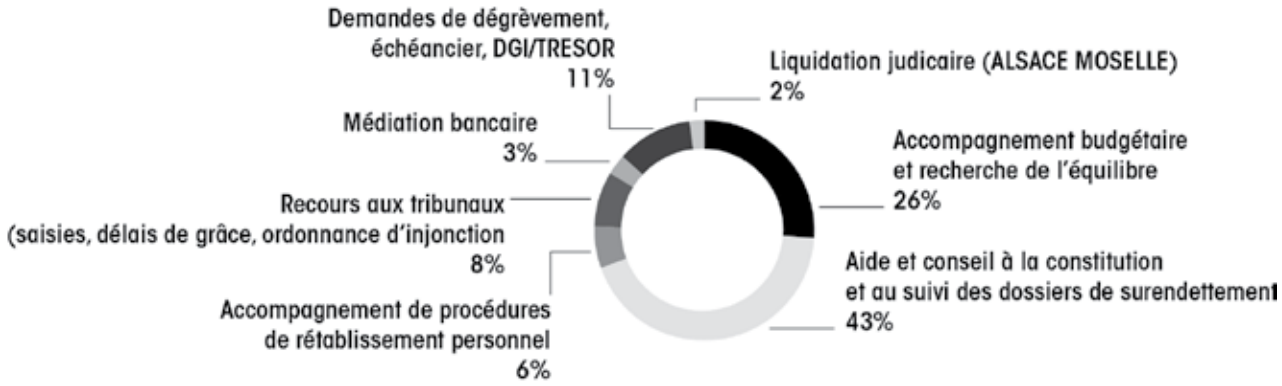

Origine géographique des saisines directes du réseau

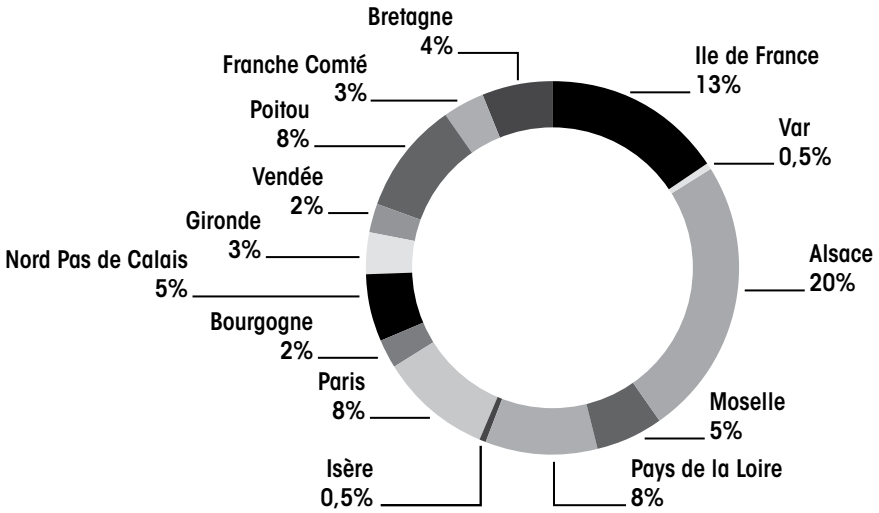

L'accompagnement téléphonique : les juristes et les bénévoles du siège de Strasbourg sont mobilisés et répondent en temps quasi réel aux demandes

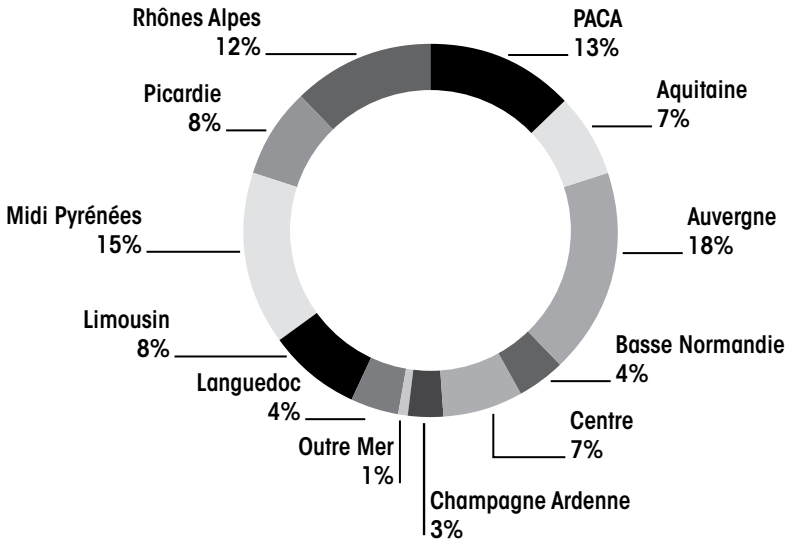

Qui oriente les personnes surendettées vers CRÉSUS ?

CRÉSUS est aujourd'hui un partenaire qui compte pour les acteurs institutionnels et économique
comme en témoigne la forte orientation des publics opérée par les services sociaux , les banques et auxiliaires de justice.

	Nombre
Associations	5 589
Presse tv internet	6 491
Services sociaux	6 760
Banques	13 250
Pôle emploi/operateurs publics	1510
Bailleurs / auxiliaires de justice	160

L'EXPÉRIMENTATION
AU SERVICE DE L'INSERTION FINANCIÈRE ET BANCAIRE DES PUBLICS FRAGILES

Une expérimentation courageuse, difficile et déterminée au service des plus fragiles

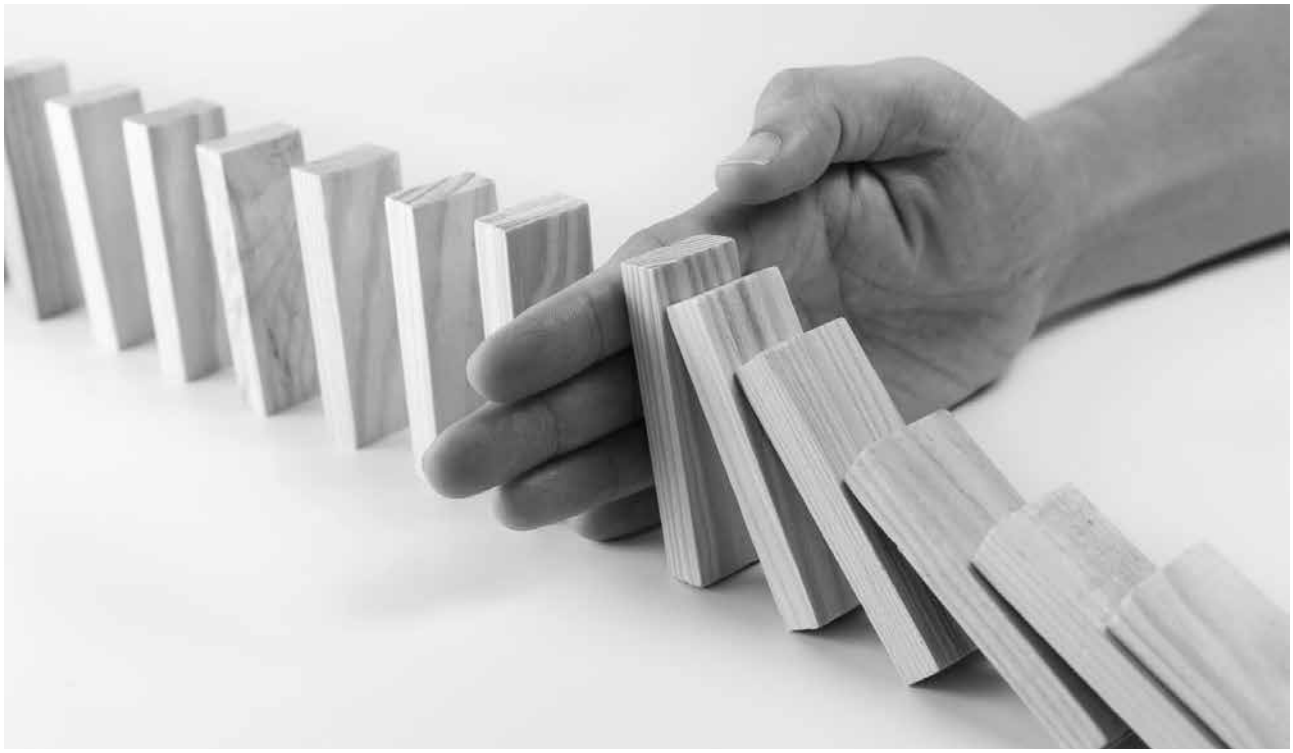

Une expérimentation courageuse, difficile et déterminée au service des plus fragiles.

En partenariat avec

- le Fonds de Cohésion Sociale géré par la Caisse des Dépôt
- LaSer Cofinoga
- BNP Paribas Personal Finance
- La Société Générale
- La Banque Postale
- Le Crédit Municipal de Paris
- Le Conseil régional de Poitou-Charentes
- La Caisse d'Epargne
- Le crédit Mutuel

Le Microcrédit personnel accompagné

Concrètement, il s'agit de permettre aux personnes exclues du système économique et financier traditionnel de pouvoir réaliser leur projet : chômeurs, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs précaires, handicapés….

L'objet de ces prêts de 300 à 3000 euros est multiple : le financement d'une formation ou de la mobilité professionnelle, le permis de conduire ou le véhicule pour aller travailler, l'accès au logement, l'équipement ménager, les frais de santé….

7 380 personnes ont saisi le réseau soit directement soit via les portails internet

1 348 dossiers ont été instruits

415 demandeurs font l'objet d'un accompagnement budgétaire

Des témoignages bouleversants

Jacqueline, 59 ans, handicapée, ressent la nécessité de changer de logement à la suite du décès de son époux afin de diminuer la charge du loyer . Le coût du déménagement et du dépôt de garantie s'élève à 1380 euros. Eu égard aux faibles ressources de Jacqueline, sa banque a rejeté la demande de prêt classique. Orientée vers Crésus par les services sociaux, un crédit social de 1300 euros lui a été accordé. Aujourd'hui, Jacqueline dispose d'un budget familial équilibré grâce à l'économie de loyer réalisée.

Mohamed, 24 ans, bénéficiaire du RMI, habite la banlieue de Strasbourg chez ses parents et vient de décrocher son premier emploi de gardien de nuit à 30 km de son domicile. Cet emploi nécessite l'achat d'un cyclomoteur. Un micro crédit social de 1 800 euros couvrant l'acquisition du véhicule deux roues, la première année d'assurance et le casque lui a été consenti. Mohamed bénéficie également d'un accompagnement lui permettant de gérer ses ressources et dépenses. Aujourd'hui, Mohamed maîtrise son budget et envisage d'emménager dans son propre logement.

Gérard, 44 ans, ruiné à l'issue d'une expérience malheureuse dans les pays de l'Est, ne parvient pas à s'intégrer sur le marché du travail. Il assure des petits boulots : leçons à domicile et son épouse, scientifique ukrainienne a entrepris des études en mathématiques. L'ordinateur familial est en panne et un micro crédit social de 1 000 euros a permis d'équiper le ménage d'un portable. Lors de l'accueil à Crésus, l'examen du budget a permis de constater que l'ensemble des aides sociales n'avaient pas été sollicitées et d'orienter les époux vers les services qui ont établi leurs droits. Le budget est désormais équilibré. Gérard a retrouvé le goût d'entreprendre et son épouse achève ses travaux universitaires.

Julien 35 ans est sans domicile fixe à la suite d'une séparation brutale avec sa compagne. Au chômage depuis 2 ans, il vient d'obtenir une proposition d'emploi dans une société de vente situé à 50 km du centre ville. Il lui faut un véhicule pour décrocher l'emploi et un toit. Accueilli par l'accompagnant de Crésus et après avoir activé les dispositifs d'accès au logement, Julien a obtenu un micro crédit social de 3000 euros permettant l'acquisition d'un véhicule d'occasion et le paiement du premier semestre d'assurance. Julien a retrouvé le courage d'agir.

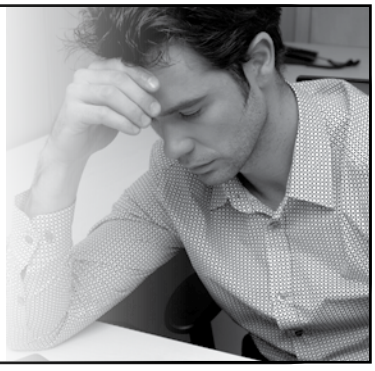

Surendettement et santé

Des conséquences parfois irréductibles !

Enquête de terrain réalisé par Crésus sur un échantillon de 3 500 ménages accompagnés en 2013

Les consommateurs en difficulté que nous rencontrons dans les permanences de Crésus.

Depuis sa création il y a 20 ans, Crésus a rencontré des centaines de milliers de consommateurs qui, pour toutes sortes de raisons et de circonstances de vie, se retrouvent dans des situations difficiles sur le plan financier. Nous travaillons avec des gens surendettés. Ces gens souffrent.

Nous avons montré au fil de nos rapports annuels, que le niveau d'anxiété lié au surendettement est sans commune mesure avec celui vécu par la population en général. Les tendances s'inversent complètement. Dans l'ensemble de la population, les indicateurs d'anxiété oscillent généralement autour de 15 à 20% alors que chez les consommateurs que nous rencontrons ils se situent plutôt dans les 90%.

Crésus et ses équipes sont en contact permanent avec ces consommateurs fragilisés et nous avons pour mission d'apporter une aide à la fois juridique, économique mais également psychologique à des populations issues de toute catégorie socioprofessionnelle.

Écouter, comprendre et mettre le consommateur en action

Nous avons développé une approche efficace et humaine, sans poser de jugements sur le comportement et le type de consommation des publics que nous rencontrons. Nous partons du principe que nous ne devons pas faire porter aux individus, pris isolément et dans leurs difficultés, le poids de notre conscience politique.

La souffrance est la même, qu'on soit riche ou pauvre ! Du moins elle se présente de la même façon : angoisse, peur du lendemain, honte, même les idées suicidaires envahissent souvent et indistinctement les uns et les autres… Comment expliquer pareil phénomène ? Comment peut-on être malade d'argent ?

En fait, à chaque fois et bien au-delà des questions financières, c'est la dignité qui est atteinte. Et si la dignité est atteinte, c'est que ces gens ont échoué, ils se sont montrés inaptes à conduire leur vie là où la plupart des autres semblent réussir. Que ce soit à cause de revenus insuffisants, de malchance, de mauvaises décisions, le résultat est le même : l'échec.

Un échec vécu isolément parce qu'il est honteux. Crésus doit placer la dignité au centre de ses préoccupations.

Le surendettement : fracture individuelle et sociale

Par une enquête en profondeur que nous conduisons auprès des consommateurs qui nous saisissent, nous souhaitons démontrer (ce que nous savions déjà de manière concrète et empirique) les effets désastreux du surendettement sur la santé de ceux qui nous consultent.

Pour faire cette démonstration, nous expérimentons, entre autres, deux questionnaires permettant de cerner l'état de santé et de bien-être de la population française, en particulier un tableau de vingt-trois symptômes, éprouvés au cours du dernier mois, dont cinq concernent spécifiquement l'anxiété et la dépression.

Un premier sondage opéré auprès d'un premier échantillon de 5 000 ménages surendettés (permanences du second semestre 2010) nous arrivons à des résultats symétriquement inverses par rapport à celui de la population de même catégorie non concernée par le surendettement.

Anxiété / dépression

Questions	GÉNÉRAL (H + F)	Crésus (H + F)
129- Je me suis senti(e) triste	15,9 %	88,6 %
130- Senti(e) déprimé(e), « down »	13,7 %	91,6 %
131- Senti(e) préoccupé(e), anxieux (se)	18,1 %	94,8 %
132- Senti(e) mal dans ma peau	11,9 %	86,0 %
133- Senti(e) stressé(e), sous pression	23,4 %	94,8 %

Nous construisons d'autres questionnaires, avec l'aide de médecins et cliniciens, qui nous permettent d'identifier les impacts réels sur la santé physique et les types de médicaments que l'on prescrit face à ces problèmes d'anxiété.

Malaises	Hommes	Femmes	Total
1- Perte de sommeil	81 %	90 %	85 %
2- Douleurs lombalgiques	56 %	68 %	62 %
3- Fatigue chronique	69 %	53 %	61 %
4- Maux d'estomac	44 %	53 %	48 %
5- Palpitations	25 %	63 %	44 %

Plus de la moitié des participants à notre étude ont été diagnostiqués pour du stress (29 %), une dépression (23 %) ou un burn-out (13 %) et ils prennent des médicaments de types anxiolytiques (12 %), des somnifères (9 %) ou des antidépresseurs (6 %).

Presque tous affirment que leur situation financière affecte leur santé,

Diriez-vous que votre situation financière affecte votre santé ?

Hommes	Femmes	TOTAL
100 %	95 %	97 %

leur travail,

4- Est-ce que votre situation affecte votre rendement ?	7 5%	63 %

ou leurs relations conjugales et familiales,

Les effets	Hommes	Femmes
À propos des questions d'argent, vous arrive-t-il de vivre des conflits avec :		
1- Votre conjoint ?	94 %	53 %
2- Vos enfants ?	56 %	68 %
3- Vos parents ?	6 %	32 %

… avec des différences notables souvent entre les hommes et les femmes.

Nous avons finalement utilisé les instruments élaborés par nos partenaires psychothérapeutes, particulièrement le cycle du surendettement, pour tenter de cerner le cheminement des personnes vers ce qu'il identifie comme le point de rupture :

sentiments d'injustice, d'échec, d'incompétence, de découragement ; autant de symptômes éprouvés par la majorité des répondants (entre 68,6 % et 88,5 %), jusqu'aux idées suicidaires entretenues par 56,3 % des hommes et 36,8 % des femmes rencontrés.

> L'étude se poursuivra sur les exercices 2016/2017 - sa finalité est de guider les acteurs de l'accompagnement des ménages en situation de fragilité financière et de forger des outils de détection et d'aide adaptés.

L'enquête

Méthodologie et population étudiée

L'étude s'est déroulée en deux temps. Une première phase de collecte des données a été menée par les équipes de CRESUS dans 4 antennes régionales (Alsace, Bretagne, Bourgogne, Bouches-du-Rhône) durant les mois de mars et avril 2011. Les questionnaires papiers auto-administrés étaient proposés systématiquement à l'arrivée des adhérents par la personne chargée de l'accueil dans chaque antenne. Une fois complétés par les individus volontaires pour participer à l'étude, les questionnaires étaient placés dans une urne par les répondants afin de garantir leur anonymat. A l'issue de cette première phase de l'enquête, seulement 78 questionnaires ont été récoltés.

Ce faible pourcentage de participants, lors de la première phase de l'enquête, n'est pas étonnant au regard d'un « tabou » qui persiste en ce qui concerne la pratique du jeu d'argent chez les personnes victimes d'exclusion financière. Bien que souvent récréative, cette pratique ludique est rapidement jugée comme une action non responsable de la part d'un individu ou d'un ménage connaissant des difficultés à faire face à ses dettes. De plus, comme cela fut souligné dans le premier rapport (sondage exploratoire), « les personnes accueillies pour le montage d'un dossier de surendettement répugnent à faire mention [d'une pratique importante] du jeu d'argent car elles craignent, souvent à juste titre, qu'elles soient considérées de mauvaise foi et que leur requête auprès de la Banque de France soit jugée irrecevable » . De plus, d'un point de vue méthodologique, il est possible que le caractère non directif d'un questionnaire auto-administré explique en partie le faible taux de participation.

Face à ces difficultés, l'enquête a été prolongée et la collecte de données a été renforcée par une enquête téléphonique auprès de bénéficiaires actuels et d'anciens bénéficiaires de l'association. Du mois de septembre au mois de décembre 2012 un stagiaire, au siège de CRESUS, a mené une enquête téléphonique auprès de bénéficiaires de l'association. 149 questionnaires ont été récoltés par ce biais. En parallèle, le stagiaire s'est chargé du suivi des questionnaires complétés au siège de CRESUS (questionnaires auto-administrés et placés ensuite dans une urne par les répondants). Les questionnaires auto-administrés ont été récoltés de septembre 2012 à avril 2013. 301 questionnaires ont été récoltés par ce biais. Les questionnaires auto-administrés et administrés par téléphone étaient strictement identiques.

Finalement, 78 questionnaires ont été récoltés lors de la phase 1 de l'étude et 450 lors de la phase 2. 26 questionnaires récoltés lors de la phase 2 de l'étude n'ont pu être traités (questionnaires partiellement complétés). L'échantillon final est composé de 502 individus s'étant portés volontaires pour participer à l'étude (78+424).

*Source : INSEE, recensement 2012

La présence du jeu

Parmi les **502 individus** ayant participé à l'étude*, **les trois quarts déclarent ne jamais jouer aux jeux d'argent, 16,4 % s'y adonner et enfin 8,8% déclarent avoir cessé de jouer.**

Pour faciliter l'analyse et la compréhension des données deux sous-populations ont été créées : celle composée des joueurs et anciens joueurs (soit 1/4 de l'échantillon) et celle composée des joueurs ou anciens joueurs ayant déclaré que le jeu d'argent représentait l'une des origines de leur surendettement (soit 5,6 % de l'échantillon).

Répartition de l'échantillon en fonction du rapport au jeu d'argent

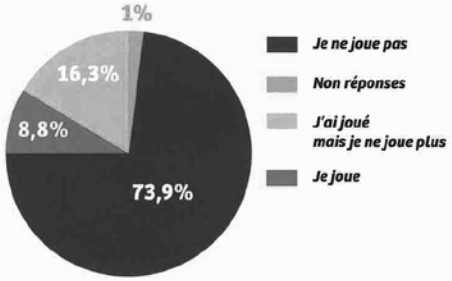

** Cette étude porte sur tous les types de jeux d'argent proposés en France.*
Source : enquête « jeu et surendettement » CRESUS - 2013

Le profil sociodémographique des répondants

Les caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon sont fidèles à celles de l'ensemble des bénéficiaires de l'association CRESUS.
L'échantillon est composé à parts quasiment égales d'hommes (50,4 %) et de femmes (49,6 %). La moyenne d'âge est de 42 ans et les deux situations matrimoniales les plus représentées sont les individus célibataires (31,6 %) et les individus mariés (30,2 %). En troisième position, on trouve les individus séparés ou divorcés qui représentent 21,5 % de l'échantillon. La part de cette classe est particulièrement importante en comparaison de la population française générale où elle ne regroupe que 7,9 % des individus*.
La situation professionnelle la plus représentée est celle du salariat avec un peu moins de la moitié des répondants (44,8 %). A part quasiment égale (entre 10 et 15% par catégorie), les chômeurs, les retraités et les bénéficiaires de minima sociaux représentent le second groupe le plus important de l'échantillon (40,3 %).
L'augmentation globale de demandes d'aide des salariés et des retraités est soulignée dans le dernier rapport d'activité de CRESUS. Selon ce rapport, ceci témoigne d'une évolution sociologique du surendettement vers des catégories de population nouvelles. Dans un article paru dans le Nouvel Observateur en février 2011, Jean-Louis Kiehl, président de la fédération des CRESUS, expliquait d'ailleurs qu'il existe aujourd'hui une « bulle de surendettement [...] auprès des classes moyennes, surtout les fonctionnaires [...] car les établissements de crédits se concentrent sur cette population a priori solvable, alors que les CDD sont exclus du crédit. »

*Source : INSEE, recensement 2012

Jeu et surendettement

La nature du lien entre jeu et surendettement

Il est difficile d'affirmer que l'échantillon soit représentatif de la population étudiée, **les résultats sont donc à interpréter avec précaution. Les analyses qui suivent ont vocation à exprimer des tendances au sein d'un échantillon de répondants**. Toutefois, à l'échelle de cette étude, les résultats montrent qu'il existe un lien entre le jeu d'argent et le surendettement pour une partie des personnes interrogées.

• *Le jeu comme l'une des origines du surendettement*

Le jeu d'argent est l'un des facteurs explicatifs de la situation de surendettement pour 28 individus, soit **5,6 %** (voir encadré 1) de l'échantillon total. En ce qui concerne la sous-population des joueurs et anciens joueurs, cette proportion est de 22,2 %. Parmi les individus qui déclarent que le jeu d'argent est à l'origine des difficultés financières qu'ils rencontrent, 71,4 % jouaient encore au moment de l'étude et 28,6 % avaient cessé de jouer.

• *Les difficultés financières comme déclencheur de la pratique des jeux d'argent*

Les difficultés financières rencontrées sont l'un des déclencheurs de la pratique du jeu d'argent pour **36,6 %** (voir encadré 2) des personnes joueuses interrogées (soit 5,9 % de l'échantillon). Elles sont le déclencheur unique de la pratique pour 17,5 % des joueurs de l'échantillon (soit 4,4 % de l'échantillon). Pour ces derniers, la dimension ludique est absente de la pratique.

• *Relation de réciprocité entre jeu d'argent et difficultés financières*

Ce que nous appelons relation de réciprocité concerne les personnes ayant déclaré à la fois que les difficultés financières étaient à l'origine de leur intérêt pour le jeu et que le jeu était l'une des sources de la situation de surendettement.
Une relation de réciprocité entre le jeu d'argent comme l'une des sources du surendettement et le surendettement comme l'un des déclencheurs de la pratique ludique est présente pour 11 % des personnes déclarant jouer actuellement (soit 1,8 % de l'ensemble de l'échantillon composé des joueurs actuels, anciens joueurs et des non-joueurs).

Etude comparée de la situation financière

En ce qui concerne la situation financière des répondants, les données pour les joueurs et anciens joueurs ont été comparées à celles de l'ensemble de l'échantillon.

• *Tableau comparatif du nombre de crédits contractés*

	Borne inférieure	Borne supérieure	Moyenne	Médiane
Echantillon total	0	40	3,6	3
Joueurs + anciens joueurs	2	19	4	3
Jeu = origine du surendettement	2	19	6,2	4,5

Source : enquête « jeu et surendettement » - CRESUS - 2013

Les résultats montrent que le nombre de crédits contractés est légèrement supérieur en moyenne chez les joueurs et anciens joueurs que pour l'ensemble de l'échantillon (4 crédits contractés en moyenne chez les joueurs et anciens joueurs contre 3,6 pour l'ensemble des répondants). Ce chiffre est encore plus important chez ceux qui déclarent que le jeu d'argent est une des sources du surendettement (6,2 crédits contractés en moyenne).

Le montant total des dettes est lui aussi plus important chez les joueurs et anciens joueurs (médiane = 18 000 euros) que pour l'ensemble de l'échantillon (médiane = 15 000 euros). Il l'est de manière plus significative pour ceux qui déclarent que le jeu d'argent est l'une des origines des difficultés financières (médiane = 28 000 euros).

Diversité et action combinée des facteurs conduisant au surendettement

La souscription de crédits reste le premier des facteurs cités par les répondants pour expliquer leur situation actuelle de surendettement (cause citée par **61 %** des répondants) (voir encadré 1).
Les jeux d'argent comme cause du surendettement se situent à la 9e et dernière place du classement des raisons citées pour l'ensemble de l'échantillon (5,6 % des répondants citent cette cause). En revanche, cette cause est citée par 22,2 % de la sous-population des joueurs et anciens joueurs.

Encadré 1

• L'origine déclarée des difficultés financières rencontrées (question à choix multiple)

Crédit consommation, relais	61 %
Dettes liées au logement (loyer, charges, gaz...)	35,5 %
Découvert bancaire autorisé ou non autorisé	31,9%
Revenus inexistants, insuffisants	24,3 %
Crédit immobilier	17,1 %
Autres	16,5 %
Téléphonie (Internet/abonnement)	13,1 %
Echec de plan de surendettement	7 %
Dépense pour le jeu	5,6%

Clé de lecture : 61% des personnes interrogées déclarent que leur situation de surendettement est, au moins en partie, liée à la souscription de crédits à la consommation et/ou relais.

Source : enquête « jeu et surendettement » - CRESUS - 2013

Encadré 2

• Les facteurs déclencheurs de la pratique du jeu d'argent (question à choix multiple)

J'ai pensé pouvoir sortir de mes difficultés financières	36,6 %
J'ai été encouragé par mes 1ers gains	17 %
Je joue pour me détendre	17 %
J'ai toujours joué	17 %
Autres	15,8 %
J'ai commencé suite à des difficultés personnelles	7,3 %
Je suis issu d'une famille de joueurs	6 %
Je joue pour devenir meilleur à ce(s) jeu(x)	2,4 %

Clé de lecture : 36,6 % des personnes joueuses interrogées déclarent que leur intérêt pour le jeu d'argent a été, au moins en partie, déclenché par le fait de pouvoir sortir de leurs difficultés financières.

Source : enquête « jeu et surendettement » - CRESUS - 2013

En outre, le jeu n'est que très rarement la cause unique d'un passage de l'endettement au surendettement (seulement 10,7 % de ceux qui citent le jeu comme cause du surendettement ne citent pas d'autres raisons ; 82,1% d'entre eux citent également la souscription de crédits). Les raisons du glissement vers le surendettement sont donc multiples et construisent un système de déchéance financière.

Quel type de pratique ludique ?

La majorité des joueurs de l'échantillon a une pratique modérée des jeux de hasard et d'argent (la fréquence des sessions de jeu et le budget alloué à celui-ci sont faibles pour la plupart d'entre eux). Les jeux les plus pratiqués sont les jeux de tirage (pratiqués par 71,6 % des joueurs) et de grattage (pratiqués par 55,5 % des joueurs). Les espaces ludiques privilégiés sont les points de vente (FDJ, PMU ou casinos) puisque 82,4 % des joueurs jouent uniquement dans ces lieux. Le jeu en ligne est marginal en ce qui concerne les joueurs de l'échantillon. Le déclencheur de la pratique du jeu d'argent le plus cité est l'espoir de pouvoir sortir de difficultés financières (voir encadré 2). Le jeu comme espoir ultime de voir ses dettes effacées reste bien ancré dans la pratique des joueurs de l'échantillon. L'image du gain libérateur est le principal levier de la consommation de jeux d'argent puisque les jeux pratiqués sont ceux de tirage et de grattage où les sommes à gagner peuvent être élevées. Les jeux laissant place à une certaine forme d'adresse tels que les paris ou le poker occupent une place marginale.

Parmi les joueurs, un peu plus de la moitié déclare que le jeu d'argent n'a eu aucune influence sur leur situation de surendettement (56 %). De ce fait, les incidences déclarées des dépenses consacrées au jeu sur la situation de surendettement sont importantes puisque cela signifie qu'à l'échelle de notre échantillon, presque la moitié des joueurs citent une ou plusieurs incidences. Parmi les joueurs, un individu sur cinq (20,7%) déclare s'être privé d'autres dépenses indispensables ; 13,4 % ont contracté des crédits pour jouer et 11% ont emprunté à leur entourage pour continuer à jouer.

• Les facteurs de la propension à l'activité ludique

Au sein de l'échantillon, les hommes ont plus tendance que les femmes à s'adonner aux jeux de hasard et d'argent mais cette propension à l'activité ludique n'est pas liée à l'âge des répondants.
La part des individus s'adonnant aux jeux d'argent augmente avec les revenus. La souscription de crédits semble être corrélée avec la propension à l'activité ludique et enfin, aucune tendance n'est à noter en ce qui concerne un lien éventuel entre la propension à l'activité ludique et le montant total des dettes des répondants.

Références

- *BALLOUARD C., DAMBUYANT-WARGNY G., « étiologie » de la rupture : étude des facteurs qui provoquent ou évitent la grande marginalisation de deux populations au mode de précarisation distinct, Rapport Final, Observatoire du Samu Social de Paris / Sanofi / Caisse des Dépôts et Consignations, 1998.*
- *BENYAHIA-KOUIDER O., « Crédit à la consommation. Les banques pousse-au-crime », Le Nouvel Observateur, 26 février 2011.*
- *DUHAIME G., « Le cycle du surendettement », Recherches sociographiques, vol.42, n°3, p.455-488, 2001.*
- *LA HOUGUE (de) A., A propos du surendettement : hommes et argent, L'Harmattan, Paris, 2002.*
- *Rapport annuel 2011 de la Chambre régionale de surendettement social (CRESUS)*

Vaincre l'exclusion par l'action

« Vaincre l'exclusion par l'action ! » est depuis 21 ans le fil conducteur des missions de CRESUS et le projet d'étude et d'analyse sur les relations au jeu d'argent des ménages en situation d'exclusion financière ou de surendettement a immédiatement suscité notre adhésion alors même que nous étions conscients des difficultés que nous allions rencontrer sur ce terrain généralement considéré comme étant « tabou ».

Cette étude est désormais chose faite grâce à l'enthousiasme des équipes de terrain de CRESUS, de l'université Paris Descartes dans le cadre d'une thèse CIFRE, préparée par Jeanne PIEDALLU dont nous saluons la rigueur de la démarche scientifique et avec le soutien bienveillant du programme Jeu responsable de la Française des Jeux sans lequel cette étude n'aurait pas vu le jour. En tant qu'association engagée quotidiennement dans la lutte contre l'isolement et l'exclusion, nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée et les résultats de cette étude nous ouvrent des pistes de travail nouvelles.

Jean-Louis KIEHL,
Président de la Fédération CRESUS,
Directeur de CRESUS Alsace

• Dans quelle mesure une pratique excessive du jeu d'argent peut-elle entraîner des situations de difficultés financières ?

• Dans quelle mesure une situation d'exclusion financière déclenche-t-elle la pratique du jeu d'argent ?

• Quels sont les facteurs permettant d'expliquer la propension des individus à jouer à des jeux d'argent ?

Contexte

A partir de 2009, les équipes de l'association CRESUS, qui accompagnent des ménages en situation d'exclusion financière sur l'ensemble du territoire français, ont remarqué qu'il existait, dans certains dossiers suivis, des traces d'une pratique de jeux d'argent.

A ce jour, certains chercheurs se sont intéressés à la proximité entre les phénomènes de surendettement et celui du jeu excessif (Ballouard et Dambuyant-Wargny, 1998 ; de La Hougue, 2002), mais aucune enquête n'avait pu être menée afin de mesurer le lien existant entre jeu d'argent et exclusion financière. Suite à ce constat, des réflexions collaboratives (CRESUS et Française des Jeux) ont eu pour objectif d'approfondir les connaissances sur le(s) lien(s) entre jeu d'argent et surendettement afin d'améliorer les outils de prévention de l'exclusion financière. L'analyse a été réalisée par J. Piedallu (Sociologie, Université Paris Descartes) en parallèle de ses travaux de thèse menés en convention Cifre à la FDJ sous la direction du Pr Dominique Desjeux.

Problématique

Cette étude se propose de mesurer les liens qui existent entre jeu d'argent et surendettement et d'en comprendre la nature. Il s'agit d'identifier dans quelle mesure l'un des phénomènes exerce une pression sur l'autre.

La mise en œuvre d'un réseau de Points Conseil Budget constitue l'une des actions du plan pluriannuel, visant à prévenir le surendettement

Genèse de la démarche

« Point Conseil Budget »

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a inscrit la prévention du surendettement parmi les priorités du Gouvernement.

La mise en œuvre d'un réseau de Points Conseil Budget constitue l'une des actions du plan pluriannuel, visant à prévenir le surendettement en détectant de la manière la plus précoce possible les publics concernés par les difficultés budgétaires et financières.

Le conseil d'administration a décidé d'engager Crésus Alsace dans le cadre de l'appel à candidature publié à l'automne 2015. **Crésus a été retenue « PCB de niveau 1 » pour participer à la phase d'expérimentation tout au long de l'année 2016.**

Madame Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, s'est rendue en visite officielle à CRÉSUS le 23 octobre 2014. Elle a ainsi pu découvrir la plateforme pilote d'assistance budgétaire et financière qui préfigure les Points Conseils Budgets, l'une des mesures du plan pauvreté.

Les actes à réaliser par les « Points Conseil Budget » :

- Informer, conseiller, organiser des activités et des réunions d'information
- Orienter vers les différents partenaires spécialisés si nécessaire
- Préparer les ouvertures de droits éventuelles et les suivre
- Etablir un diagnostic de la situation de chaque ménage volontaire
- Mettre en œuvre un accompagnement budgétaire
- Accompagner la procédure de surendettement.

CRÉSUS®

Point conseil budget
Dispositif labellisé

Volumétrie expérimentation PCB

du 01/01/2016
au 14/09/2016

	PCB1	PCB2
Nombre	5091	1351

VOLUMETRIE	6442 Dossiers	ESPACE PARTENAIRE CRESUS	Autres sources: *connu au 14 09 2016	PCB1*	PCB2
GRAND EST	PCB1 CRESUS ALSACE	1268		1268	
2272	PCB1 CRESUS LORRAINE MOSELLE	1	260	260	
	PCB1 CRESUS VOSGES	4	295	295	
	PCB2 FONDATION CRESUS GRAND EST	449			449
PARIS ILE DE FRANCE	PCB1 CRESUS PARIS IDF	0	2143	2143	
2588	PCB2 FONDATION CRESUS PARIS IDF	445			445
OCCITANIE	PCB1 CRESUS LANGUEDOC	76		76	
881	PCB1 CRESUS TOULOUSE	1	615	615	
	PCB2 FONDATION CRESUS OCCITANIE	190			190
HAUTS DE FRANCE	PCB1 AD3S ROUBAIX	145		145	
701	PCB1 CESSUR DUNKERQUE	5		0	
	PCB1 BARTHOLOME MASUREL LILLE	289		289	
	PCB2 FONDATION CRESUS HAUTS DE FRANCE	267			267

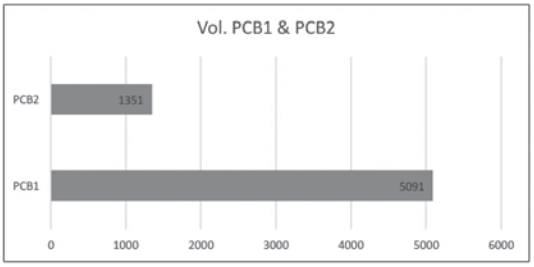

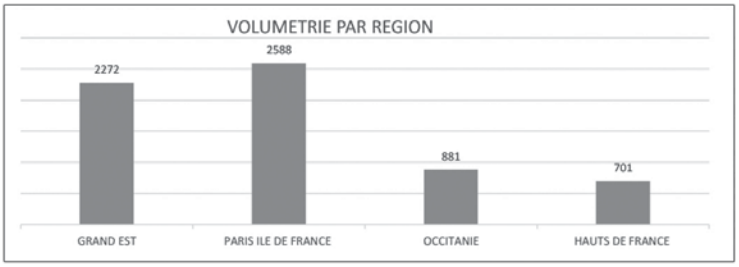

	ORIENTATION	Espace Parten.	PCB1	PCB2
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2	Accompagnement Budgétaire	**608**	46	562
3	Médiation	**90**	33	67
4	Dossier BDF	**1672**	992	681
5	Microcrédit	**423**	402	21
6	Autres Procédures Collectives	**91**	81	10

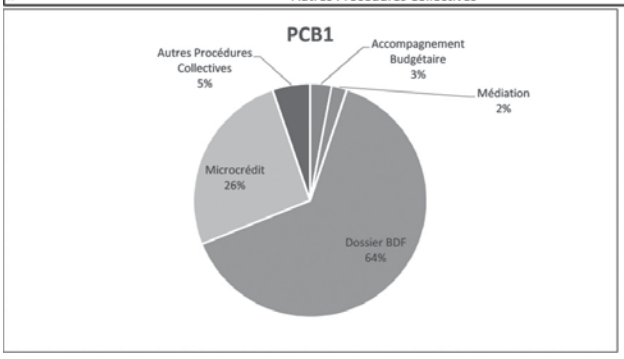

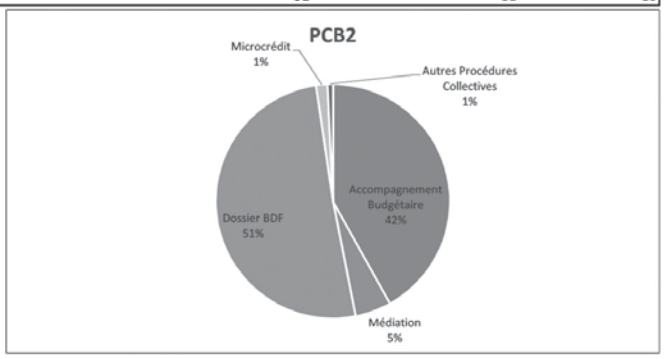

ID ETAT	ETAT DOSSIERS	Espace Parten.	PCB1	PCB2
0 ou 1	EN ATTENTE	671	594	77
2	EN COURS	1385	635	750
3	NON REALISE	766	387	379
4	REALISE	295	165	130
5	TRANSFERT	38	12	26

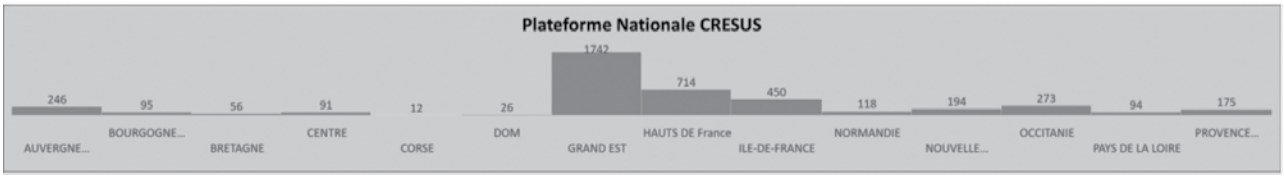

Education Budgétaire

Nombre d'heures de Formation: 76.000

Ambassadeurs Formés: 450
Citoyens Formés: 24,800

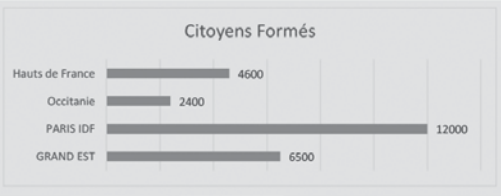

COMBATTRE LE MAL DE DETTES

PUBLIÉ DANS LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE, ÉDITION DU 01 02 2016

Jean-Louis Kiehl, président de Crésus, figure française de la lutte contre le surendettement. Laurent Réa . Claudine Mahon et Médéric Monestier. PHOTO DNA - Laurent Réa

Le surendettement touche des centaines de milliers de foyers français, y compris dans les classes moyennes. Le secteur social et hospitalier en souffre aussi et défend une approche de prévention et d'écoute.

Avec son ton rocailleux, ses formules percutantes et son regard clair, Jean-Louis Kiehl crève l'écran dans le film documentaire « Ma vie à crédit », réalisé par Aurélien Chalon à la demande de la Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH). « En France, un dossier de surendettement est déposé toutes les deux minutes ! », s'alarme Jean-Louis Kiehl. « Nous savons tous que le surendettement est une violence.

Aujourd'hui, ce sont aussi les classes moyennes supérieures qui plongent. » Le président alsacien de la Fédération des Chambres régionales de surendettement social (Crésus) ne mâche pas ses mots.

« Les gens parviennent de moins en moins à faire face aux charges du quotidien. Souvent, quand ils viennent nous voir, ils ont déjà lutté… beaucoup lutté »

Ce mouvement né à Strasbourg de l'initiative de cadres bancaires inquiets des dérives de la distribution de crédits aux particuliers aide les ménages à se sortir de la spirale destructrice de l'emprunt. Cette « vie à crédit » qui conduit certains à finir par emprunter simplement pour manger. Le surendettement, au sens des commissions gérées par la Banque de France, a frappé plus de 205 000 personnes en 2014 en France (lire ci-dessous). Mais la vie à crédit et ses souffrances frappent évidemment un nombre plus important de foyers.

Émouvant par la qualité de ses témoignages, recueillis pour partie en Alsace, le film documentaire sert de base à la campagne de prévention que mènent la MNH et le CGOS, le Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers. Il a été projeté il y a quelques jours dans la salle des fêtes de l'hôpital civil de Strasbourg. Cette démarche de prévention ne date pas d'hier et la MNH faisait, auparavant, témoigner en direct des personnes surendettées. Le film a le mérite de recréer une distance et d'éviter d'ajouter du malaise à la souffrance. Car il est bien difficile, et certains témoins pleurent devant la caméra, d'évoquer en public

CRÉSUS
ET LES MEDIAS

ces impasses financières, qu'elles soient le fruit de la légèreté, de l'ignorance, de la naïveté. Ou des accidents de la vie, maladie, séparation ou perte d'emploi qui jouent un rôle important dans le surendettement.

« On est troublé par le niveau d'endettement de certaines familles, combiné avec des accidents de la vie. Il faut trouver un moyen pour limiter le recours à l'endettement et faire davantage jouer la solidarité », commente Joseph Sladek, président du CGOS Alsace-Moselle et directeur des ressources humaines de l'hôpital de Haguenau.

« Les gens parviennent de moins en moins à faire face aux charges du quotidien. Souvent, quand ils viennent nous voir, ils ont déjà lutté, beaucoup lutté. Il faut valoriser ce que ces personnes ont pu faire, de sorte qu'elles repartent de l'entretien avec un peu d'espoir », fait observer avec une certaine humilité Christelle Le Corvic, assistante sociale aux hôpitaux universitaires de Strasbourg. Sa collègue Claudine Mahon, qui travaille à l'hôpital de Strasbourg-Hautepierre, le confirme : « Souvent le reste à vivre est très faible, et les gens sont véritablement acculés lorsqu'ils viennent nous voir, quand ils n'ont plus de moyens pour s'en sortir. »

Pour Médéric Monestier, directeur général de la Banque française mutualiste (BFM), qui compte 1,2 million de fonctionnaires et ayant droit clients, la priorité est de défendre des valeurs et d'assurer une certaine prévention : « Notre banque a été créée il y a trente ans par plusieurs dizaines de mutuelles de fonctionnaires dans un esprit de protection qui n'est pas forcément celui qui prévaut dans les autres réseaux bancaires. La BFM ne fait pas de crédits renouvelables. Nous essayons d'apporter des solutions différentes. » Mais il est également lucide : « Emprunter n'est pas une mauvaise chose en soi et les frais bancaires sont nécessaires. »

Jean-Louis Kiehl, qui connaît le milieu bancaire mieux que le fond de ses poches, juge inutile de mettre en cause la banque d'une façon générale, même si certains comportements sont condamnables : « La banque prête parfois de façon aveugle, pratique le scoring en rangeant les clients dans des cases comme des petits cochons », dit-il avec humour.

Photo DNA - Joseph Sladek et Christelle Le Corvic.

« Cela fait vingt-cinq ans qu'on attend un fichier des crédits. Il ne faut pas taper sur les banquiers, ça ne sert à rien… On est tous responsables et en premier, l'État »

Le président de Crésus estime qu'il faut analyser le problème du surendettement en termes de coresponsabilité. Il juge d'ailleurs que cette notion de partage des responsabilités est un état d'esprit ancien en Alsace. Mais il enrage de voir que la France est incapable de mettre sur pied un « registre des crédits » comme il en existe en Allemagne depuis 1927, selon lui.

Écarté par le législateur, un tel fichier permettrait aux établissements prêteurs de ne pas se fier aux seules déclarations des candidats emprunteurs pour juger de leur niveau d'exposition à la dette.

Car tous les professionnels le savent, au-delà d'un certain ratio d'endettement par rapport au revenu, il est déraisonnable d'emprunter davantage. Or certains surendettés n'ont aucune connaissance du nombre et du montant de leurs dettes. Le crédit renouvelable, en particulier, fait des ravages par son côté invisible et ses taux exorbitants.

Photo DNA - Claudine Mahon et Médéric Monestier.

« Cela fait vingt-cinq ans qu'on attend un fichier des crédits. Il ne faut pas taper sur les banquiers… On est tous responsables et le premier responsable est l'État », dit Jean-Louis Kiehl. Jugement sévère d'un homme visiblement pas encore fatigué de plaider.

SURENDETTEMENT : LE FICHIER POSITIF DÉFINITIVEMENT ENTERRÉ

PUBLIÉ DANS LE MONDE.FR, ÉDITION DU 25 06 2015

Le fichier positif, ce dispositif destiné à lutter contre le surendettement en répertoriant l'ensemble des crédits détenus par un particulier, ne verra pas le jour.

Dans un rapport, remis jeudi 25 juin, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) estime que la « marge de manœuvre est très réduite, voire inexistante pour la mise en œuvre d'un fichier positif qui soit jugé conforme à la Constitution ».

Cette mesure phare de la loi Hamon sur la consommation avait été retoquée par le Conseil constitutionnel en mars 2014, les sages du Palais-Royal estimant qu'un tel fichier portait « une atteinte au droit au respect de la vie privée ». Ce registre aurait contenu les données personnelles de plus de 12 millions de personnes, consultables par plusieurs dizaines de milliers d'employés d'établissements de crédit.

Mais cette censure du Conseil constitutionnel n'avait pas découragé Michel Sapin. A l'été 2014, le ministre de l'économie et des finances demandait au CCSF d'examiner la faisabilité d'un tel registre en tenant compte de l'avis du Conseil constitutionnel. Las : après six mois de travaux, le verdict du groupe de travail est sans appel.

Dispositif critiqué

« Nous sommes allés le plus loin possible dans les réflexions, en réunissant toutes les parties prenantes, pour voir ce qu'il était encore envisageable de réaliser. Mais la décision du Conseil constitutionnel est tellement contraignante qu'elle limite à l'extrême la possibilité de créer un fichier positif, même allégé, explique Emmanuel Constans, le président du CCSF. Le fait que la prévention du surendettement ne constitue pas un objectif de valeur constitutionnelle, contrairement à la lutte contre la fraude par exemple, est un obstacle majeur. »

Les partisans de ce dispositif – par ailleurs critiqué par le lobby bancaire et certaines associations de consommateurs – ne se faisaient guère d'illusion. Ce qui ne les empêche pas d'accuser le coup. « C'est un drame. Nous nous privons d'un outil qui permet de lutter efficacement contre le surendettement car il détecte les ménages à risque en amont. Aujourd'hui, ces personnes sont repérées bien trop tardivement », explique Jean-Louis Kiehl, le président de l'association Crésus (Chambre régionale du surendettement social).

Durant ses travaux, le CCSF a étudié d'autres alternatives pour prévenir le surendettement, comme l'enrichissement d'un fichier qui existe déjà : celui répertoriant les incidents de remboursement des crédits des particuliers (FICP). Mais là encore le CCSF se montre circonspect, soulignant que ces pistes « lourdes et complexes à mettre en place » auraient « un impact sur le surendettement qui semble assez limité ».

Ajouter de nouvelles données au FICP, comme une inscription dès le premier impayé du particulier, présenterait même « un risque d'accroissement de l'exclusion par l'augmentation sensible du nombre de personnes inscrites dans le fichier », note le CCSF dans son rapport.

Lire aussi : Le chemin de croix des ménages surendettés

La piste d'un fichier « volontaire »

L'association Crésus a pour sa part proposé la mise en place d'un fichier volontaire, qui ne recenserait les crédits d'un particulier qu'avec son accord. « Le consommateur donnerait l'autorisation à l'établissement financier de vérifier son dossier. En échange, on peut imaginer que les emprunteurs acceptant de jouer le jeu se voient accorder des taux bonifiés », précise M. Kiehl.

« C'est une piste intéressante, qui mérite d'être expérimentée mais, comme ce n'est pas contraignant, le risque que la population concernée par le surendettement ne fasse pas la démarche est réel », commente Emmanuel Constans.

En guide de conclusion, le rapport rendu le 25 juin préconise que le CCSF réalise… un nouveau rapport. L'objectif ? Dresser d'ici la fin 2015 un bilan des réformes du crédit à la consommation et du FICP au cours des cinq dernières années afin « de déterminer l'opportunité et la nature d'éventuelles mesures nouvelles pour renforcer la prévention du surendettement. »

Une conclusion qui ne satisfait évidemment pas M. Kiehl : « Georges Clemenceau, avait une formule très juste pour cela : Quand on veut enterrer une décision, on crée une commission ».

Frédéric Cazenave - Journaliste au Monde

LE PLAN ANTI-SURENDETTEMENT DU GOUVERNEMENT SUR SA RAMPE DE LANCEMENT

PUBLIÉ DANS LES ÉCHOS, ÉDITION DU18 01 2016

Les « Points Conseil Budget » vont être expérimenté a partir de février dans quatre régions françaises pour aider les ménages à sortir du surendettement.

Les associations chargées de tester les « Points Conseil Budget » viennent d'être pré-sélectionnées.

Une expérimentation doit débuter début février dans quatre régions françaises

Il s'agit d'une des pierres angulaires du plan de lutte contre la pauvreté, programme pluriannuel dont la nouvelle feuille de route a été présentée en mars 2015. Tout au long de l'année 2016 un réseau de « Points Conseils Budget » (PCB), points d'accueil visant à prévenir le surendettement ou à aider les ménages à en sortir, va être déployé en Ile-de-France et dans les nouvelles régions Nord-Pas-de-Calais Picardie, Alsace-Lorraine-Champagne Ardennes et Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon.

Si l'expérimentation doit être officiellement lancée début février, dès jeudi dernier une liste d'associations chargées de la mettre en oeuvre a été proposée aux trois ministères concernés (Economie, Lutte contre l'exclusion, ainsi qu'Economie sociale et solidaire), a fait savoir le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. « Il reste encore un mois pour intégrer un grand acteur qui nous aurait éventuellement échappé », souligne-t-on au Secrétariat d'Etat qui veut le dispositif le plus ouvert possible.

Un appel à candidature avait été lancé en octobre 2015 en vue de tester le mécanisme. Ces travaux avaient accéléré courant 2014, à la suite de la censure par le Conseil Constitutionnel du « fichier positif ». Serpent de mer, ce projet de registre des crédits souscrits par les particuliers était considéré par ses partisans comme un outil efficace contre le surendettement, mais à l'efficacité difficile à démontrer pour ses opposants. En comparaison, le développement d'une politique publique en la matière, au travers des PCB, est bien plus consensuel.

Vers un label

Concrètement, le dispositif se découpe en deux niveaux : le premier (dit « PCB 1 ") regroupe les structures en contact direct avec les ménages fragiles venant solliciter un conseil ou dont la situation

budgétaire se dégrade. On y retrouve par exemple des centres communaux d'action sociale (CCAS), des associations familiales (UDAF) ou encore la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE). Le second niveau (« PCB2 ") s'adresse, lui, à des acteurs - comme la fondation Crésus ou le Crédit Municipal de Paris (tous deux également présents en PCB 1) - chargés d'analyser les dossiers les plus complexes et de contacter directement les créanciers (banquiers, opérateurs téléphoniques...).

Dans l'esprit de ses concepteurs, l'expérience est le prélude a un développement progressif des PCB sur l'ensemble du territoire. A terme, l'idée est que malgré le grand nombre d'acteurs impliqués dans l'accueil des ménages surendettés, les « Points Conseil Budget » deviennent une sorte de label avec une identité et une fonctionnement commun.

LES MÉNAGES S'ENDETTENT MOINS

PUBLIÉ DANS L'ALSACE, ÉDITION DU 19 01 2016

La Banque de France a traité, l'an dernier, 2 324 dossiers de surendettement dans le Haut-Rhin (-12,6 %) et 2 741 dossiers dans le Bas-Rhin (-9,8 %), ce qui représente, avec 11,16 % en Alsace, une baisse qualifiée d'« historique ».

Philippe Gabarra, directeur régional de la Banque de France, et Nelly David, responsable du service des particuliers, notent une baisse historique de 11,16 % des dossiers de surendettement en Alsace, en 2015. Photo L'Alsace/

« Nous avons enregistré une baisse significative, qu'on peut qualifier d'historique, du nombre de dossiers de surendettement dans notre région : elle est quasiment deux fois plus forte (-11,16 %, soit 5 065 dossiers) que pour la France entière (-5,92 %) », relève Philippe Gabarra, le directeur régional de la Banque de France. « La baisse est plus forte dans le Haut-Rhin (2 324 dossiers, soit une chute de 12,6 %) que dans le Bas-Rhin (2 741 dossiers, -9,8 %) », ajoute-t-il.

38 540 euros de dettes en moyenne

Pour lui, la principale raison vient de la loi Lagarde, votée en 2010, qui porte pleinement ses fruits : « Ces dispositions permettent d'encadrer le crédit à la consommation. Les établissements bancaires sont également plus vigilants. » L'autre raison provient « des solutions pérennes retenues par les commissions de surendettement ».

Ces solutions ont été appliquées à 80 % des dossiers et consistent, entre autres, en des solutions amiables conclues entre les créanciers et les débiteurs (10 %), ou en l'effacement des dettes, lorsque le débiteur n'est pas en mesure de rembourser. Sinon, la commission peut proposer un moratoire jusqu'à deux ans quand la situation financière du débiteur est en mesure de s'améliorer par un retour à l'emploi, par exemple.

Néanmoins, et c'est une ombre au tableau, « le montant moyen de l'endettement a augmenté sensiblement pour passer à 40 253 € (+4,7 %) au niveau national et à 38 560 € dans le Bas-Rhin, un peu moins dans le Haut-Rhin. Cela est dû à l'augmentation de la part des dettes immobilières – qui sont d'un montant plus important –, qui représentent plus de 30 % dans le Bas-Rhin contre moins de 25 % l'an dernier », détaille-t-il.

« La solitude reste le premier facteur de paupérisation puisque les personnes seules représentent 63 % des dossiers. On enregistre également une hausse depuis quelques années des plus de 55 ans et des retraités. Ces derniers se retrouvent fragilisés financièrement à la perte d'un conjoint », indique Nelly David, responsable du service des particuliers à la Banque de France. Les accidents de la vie (maladie, divorce, décès d'un conjoint, chômage…) peuvent vite faire plonger dans le surendettement.

« Il pourrait y avoir moins de dossiers de surendettement si on arrivait à détecter les situations difficiles plus en amont. Mais les endettés craignent, en faisant part de leurs problèmes, de se voir priver de leurs moyens de paiement par les banques, alors qu'on pourrait demander un délai de grâce à l'amiable ou négocié en justice », regrette Régis Halter, directeur opérationnel de Crésus (Chambre régionale du surendettement social) Alsace.

De plus en plus d'hommes

Cette structure apporte son soutien aux personnes en situation de surendettement, mais aussi dans des opérations de microcrédit, dans l'accompagnement budgétaire… « Les hommes surendettés sont de plus en plus nombreux (60 % contre 55 % ces dernières années), avec des revenus moyens par dossier de surendettement de 2 040 € contre 2 200 € l'an dernier », poursuit-il.

Crésus note aussi que, chez les retraités et les salariés, les plans de remboursement des dettes – pouvant aller jusqu'à huit ans, sept ans à partir de juillet prochain – sont mis en place dans 43 % des cas, contre 26 % chez les chômeurs.

Les effacements de dettes sont plus importants (13 %) chez ces derniers contre 12 % chez les chômeurs et 3 % seulement.

CRÉSUS
ET LES MEDIAS

MOLSHEIM UN EFFORT COLLECTIF

PUBLIÉ DANS LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE, ÉDITION DU 27 09 2015

La journée mondiale du refus de la misère - le 17 octobre - a été retenue par le Conseil Départemental pour faire connaître son action prioritaire destinée à venir en aide aux personnes en situation de précarité et tout particulièrement les jeunes en proie au surendettement.

« Malgré de sévères restrictions budgétaires, le Département est déterminé à mener une action politique volontariste à l'égard de toute personne en situation de précarité et principalement les 16 – 25 ans » a souligné Chantal Jeanpert, conseillère départementale et présidente de la Mission Locale Bruche - Mossig - Piémont lors d'une conférence de presse à Molsheim.

...

Face à cette situation, les échanges entre partenaires ont été nombreux. « Il faut venir vers nous, on est là pour arrêter la spirale de l'endettement » appuie Frédérique Diebolt, conseillère en économie sociale au Département, mais il faut un investissement et une volonté réciproque ».

Comment gérer un budget ?

Dans cette perspective, le Centre Régional du Surendettement Social (Crésus) a réfléchi pendant 7 ans avec son directeur régional, Jean-Louis Kiehl, pour concevoir un jeu, le Dilemme, sorte de Monopoly.

Cet outil de travail pédagogique pour savoir « comment mieux gérer mon budget » amène des jeunes autour d'une table, à jouer et à tomber sur une case où ils doivent concrétiser épargne et projet, faire le choix dans les cartes de crédit, etc. Le Dilemme a été testé auprès de 10 000 jeunes. Au niveau local 15 jeunes l'ont déjà expérimenté en atelier. Le jeu aura ensuite vocation à se déployer au niveau national. Il est proposé aux collégiens, étudiants et aux personnes en situation de précarité. « Ilsera agréé prochainement par l'Education Nationale» confie le président de Crésus, Jean-Luc Lienhardt.

LA PRÉVENTION PASSE PAR LE GRAND EST

PUBLIÉ DANS LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE, ÉDITION DU 10 03 2016

Un réseau de Points conseils budget va être déployé en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à titre expérimental. Objectif : prévenir le surendettement.

Prévenir plutôt que guérir. Appliquant l'adage, le gouvernement veut franchir un pas supplémentaire pour désamorcer les situations d'endettement. Tout comme l'Ile-de-France, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais-Picardie, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est appelée à expérimenter le dispositif Points conseil budget (PCB).

Le réseau va irriguer administrations et associations relais, d'ici à l'évaluation prévue en décembre. Plan com', donc, pour les émissaires de l'exécutif : « Nous voulons toucher un public plus nombreux, le plus en amont possible, avant que les situations de précarité relèvent de la commission de surendettement de la Banque de France », rapporte Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Une initiative à replacer dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, «à travers lequel nous avons redistribué l'an dernier 2,7 Md€ à 2,6 millions de ménages », poursuit Ségolène Neuville.

Dettes de la vie courante

Invités pour un tour de table dans les locaux messins de l'association Crésus, une trentaine de partenaires sociaux et représentants d'administrations ont pris la mesure de ce dispositif labellisé. L'occasion pour Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du Budget au ministère des Finances et des Comptes publics, de brosser le tableau actualisé du surendettement : « Il est davantage lié aujourd'hui à la difficulté de joindre les deux bouts qu'à un excès de consommation, comme l'atteste la chute des crédits revolving. »

Un constat confirmé par le représentant de la Banque de France : « On se heurte à un endettement structurel. Il s'agit de personnes qui se retrouvent confrontées à des dettes de la vie courante, comme le paiement du loyer ou des charges de logement. »

La formation des personnels occupera une place centrale, sachant que « l'an dernier, 660 formations ont été mises en place concernant 12 000 personnes en France. »

Toute la difficulté réside dans la nécessité de prévenir à temps les dérapages. «La France est le dernier pays à n'avoir pas instauré de fichier des crédits », se désole un intervenant. Lequel soulève aussitôt cette mise en garde de Christian Eckert : « Attention ! Faut-il une ingérence de l'État dans la vie privée ? » questionne en retour le ministre.

L'ex-prof agrégé de maths, natif d'Algrange, rappelle au passage l'importance du rôle de l'Éducation nationale qui a d'ailleurs intégré ces questions de gestion de budget au programme des lycées : « J'ai pu moi-même constater qu'abordées de manière très concrète, ces problématiques permettent de démythifier l'apprentissage des maths », plaide Eckert en suscitant l'approbation de Martine Pinville. La secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire insiste par ailleurs sur la nécessité de porter à chacun la connaissance de ses droits. En ce domaine aussi une meilleure communication s'impose.

LE SURENDETTEMENT À L'ORIGINE D'UN DRAME FAMILIAL QUI A COÛTÉ LA VIE DE CINQ PERSONNES DANS LE NORD

LE PARISIEN, PUBLIÉ LE 22.10.2015

La famille habitait un quartier tranquille à Haubourdin (photo AFP)

Submergé par les problèmes financiers, un père de famille a tué sa femme et ses trois enfants puis s'est pendu, près de Lille.

Cinq membres d'une même famille ont été retrouvés morts mercredi soir dans leur domicile d'Haubourdin (Nord), dans la banlieue de Lille, un probable drame familial ayant pour origine des problèmes financiers. Les corps des trois enfants, une fille de dix ans et deux garçons de quatre ans et six mois, ainsi que celui de la mère, 40 ans, et du père, 42 ans, ont été découverts dans la soirée par les pompiers, a déclaré le procureur de Lille, Frédéric Fèvre.

Le père a laissé une lettre expliquant son geste

Le père s'est pendu et a « laissé un écrit, daté du 16 octobre, expliquant son geste. Il a évoqué le surendettement et de grosses difficultés financières », a expliqué Frédéric Fèvre, qui a confié l'enquête à la sûreté urbaine de Lille.

C'est la tante et la nounou des enfants qui, sans nouvelles de la famille, ont donné l'alerte mercredi. Les deux femmes ont été prises en charge par une cellule de soutien psychologique du Samu.

Les services de l'identité judiciaire étaient à l'œuvre dans la soirée, dans cette maison de briques de deux étages donnant sur une placette avec parking, située dans un quartier résidentiel d'Haubourdin, petite ville de 15 000 habitants à 7 km à l'ouest de Lille.

Les corps des victimes ont été retrouvés sur des lits, sous une couverture. « Il n'est pas exclu qu'au moins l'une d'entre elles ait été étouffée », a précisé le procureur.

« Cette famille n'était pas installée là depuis très longtemps, depuis un an environ. Ici, c'est un quartier extrêmement calme et résidentiel, les enfants y font souvent du vélo et de la trottinette », a déclaré Christelle, une voisine.

« *C'est le quartier le plus calme de la ville. Tout le monde se connaît. Je suis ici pour témoigner notre soutien et apporter une aide, si tant est que c'est possible dans ces circonstances* », a ajouté le premier adjoint de la ville, Jean-Luc Lesaffre.

CRÉSUS À L'ÉCOUTE
DE TOUTES LES FORMES DE FRAGILITÉ

Permanences dans les maisons d'arrêt, les maisons de la justice et du droit.

Nos remerciements à toutes nos associations fédérées du Nord au Sud et de l'est à l'ouest de la France qui assurent ces permanences avec humanité et rigueur.

Le meilleur moyen pour apprendre à se connaître, c'est de chercher à comprendre autrui.

Radio CRÉSUS

RADIO CRÉSUS accessible 24h/24 sur internet **www.radioCrésus.fr** donne la parole aux familles confrontées à l'exclusion et permet aux plus défavorisés de surmonter leur solitude et de retrouver leur autonomie par des conseils de haut niveau.

www.radiocresus.fr
CRESUS
la radio qui vous aide

En mettant ainsi en actes et en mots les moments difficiles que traversent nos concitoyens, CRÉSUS leur permet de mieux affronter l'épreuve que constitue l'exclusion économique et sociale.

LE JEU CONTRE LE SURENDETTEMENT

PUBLIÉ DANS TOUT LE BAS-RHIN, N°92, NOV DÉC 2014

L'ESSENTIEL

Economiser

LE JEU CONTRE LE SURENDETTEMENT

LE JEU DILEMME A ÉTÉ LANCÉ LORS DES PREMIÈRES JOURNÉES DU BUDGET ORGANISÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL, DU 17 AU 24 OCTOBRE DERNIER. DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX GÉRER VOTRE BUDGET AUTOUR D'UNE TABLE DE JEU.

« Notre jeu est plus intéressant que le Monopoly : on ne cherche pas à devenir riche, mais à réaliser un projet. A la fin, le joueur sait construire et gérer un budget. Il comprend aussi comment fonctionne une banque. » Selon Jean-Louis Kiehl, directeur de Crésus, la chambre régionale du surendettement social, et inventeur de ce nouveau jeu nommé Dilemme, il y a urgence : « On accueille de plus en plus de gens et même des personnes issues des classes moyennes. »
Dilemme est donc un jeu d'éducation financière. Il peut rassembler jusqu'à 15 joueurs autour d'un grand plateau pendant 1h30. Au début du mois, chaque joueur reçoit son salaire. A la fin du mois, il doit avoir payé toutes ses charges, fait face aux accidents de la vie (maladie, voiture cassée...) et financé par de l'épargne un projet tiré au sort (achat d'un ordinateur, petit voyage...).
Dilemme a été lancé lors des premières Journées du Budget organisées par le Conseil Général du Bas-Rhin du 17 et 24 octobre dernier, sous le thème « Comment mieux gérer mon budget ? ». Une cinquantaine de parties ont eu lieu avec des collégiens, des lycéens, les Restos du Cœur, des étudiants en droit et en médecine... « Il y a même des banques qui veulent l'acheter pour former leurs collaborateurs », se réjouit Jean-Louis Kiehl.
A noter : Le lancement des journées du budget a eu lieu au centre Rivétoile, avec de nombreux stands et experts présents.

Le Réseau Crésus

L'association Crésus a été créée en Alsace en 1992. Aujourd'hui, le réseau compte 25 associations dans toute la France. Son objectif : accueillir, écouter, accompagner les ménages surendettés et lutter contre l'exclusion par l'éducation financière. En 2013, dans le Bas-Rhin, 5 000 personnes ont poussé la porte de Crésus, qui par ailleurs a accompagné 33 700 ménages. Dans le département, l'association compte 19 antennes animées par 79 bénévoles.

INFO+
www.cresusalsace.org/

LA PHRASE

« Les gens repartent la tête haute. C'est ça l'humanisme »

Jean-Louis Kiehl, directeur de Crésus

Dilemme
ministère
éducation
nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Economie

Enfin des remèdes au surendettement ?

La Banque d'Israël tire la sonnette d'alarme : elle appelle à la responsabilisation des banques et au changement des mentalités

Maître Roland Tendler

(Reuters)

Il semblerait que la situation soit amenée à évoluer du côté des banques tout d'abord. Ces dernières se verront bientôt contraintes de publier un rapport trisannuel sur l'état des crédits en cours, et le risque existant chez les emprunteurs, en les regroupant selon leurs revenus, leurs actifs financiers, l'état de leurs crédits ou leurs arriérés bancaires... Cela afin de permettre à la Banque d'Israël de déterminer le niveau d'exposition des établissements financiers. Des mesures urgentes car la situation a largement empiré ces dernières années. Ainsi, le fait d'être dans le rouge constitue malheureusement la normalité pour bien des entreprises et des ménages israéliens ; un véritable mode de vie, qui permet à beaucoup de boucler les fins de mois difficiles.

Des pratiques bancaires inacceptables

Désormais, les banques vont donc devoir faire preuve de plus de transparence, mais aussi de plus de bon sens. Afin de permettre à leurs débiteurs de s'acquitter de leurs remboursements, non seulement elles doivent impérativement baisser les taux d'intérêt exorbitants qu'elles pratiquent, mais aussi établir des plans de crédits rationnels, en fonction des possibilités de l'emprunteur. Sans cela, autant jouer à un jeu dépourvu de règles...

Une grande majorité des Israéliens se sont habitués à vivre à crédit.

La révolution annoncée aura-t-elle vraiment lieu ? Les avis sont partagés. Il faut dire que les nouvelles mesures de régulation bancaire, qui entreront en vigueur l'année prochaine, interviennent une décennie après la décision d'instaurer des pénalités à l'égard des « serials emprunteurs », qui se seraient écartés du droit chemin fixé par la réglementation de leurs crédits. Une résolution restée depuis à l'état de vœu pieu : dans la réalité, créanciers et débiteurs ont joyeusement poursuivi la noce et ignoré les garde-fous mis en place, les uns continuant à s'enrichir avec les intérêts des prêts consentis, les autres se satisfaisant de vivre mieux grâce à cette aide financière éphémère.

Un système complètement débridé au sein duquel même l'emprunteur récidiviste, dont les remboursements excèdent largement les revenus, et qui peine à rembourser ses dettes, trouve toujours un banquier complaisant pour lui ouvrir une nouvelle ligne de crédit censée le « soulager ». Les plus lucides n'hésitent donc pas à accuser de tels établissements financiers de se conduire à l'image de celui qui tendrait une bouteille de vin à un alcoolique... La comparaison est éloquente. Et pour cause. Car cette spirale est malheureusement très courante : une grande majorité des Israéliens se sont habitués à vivre à crédit, non pas en raison du poids de leurs frais quotidiens, mais bien souvent, en regard des prêts souscrits pour payer des voitures hors de prix, des cérémonies tape-à-l'œil ou des voyages à l'étranger.

(Freepik)

Dans ce contexte, les récentes déclarations de la Banque d'Israël semblent marquer une véritable prise de conscience : on réalise enfin, comme on l'a vu en Grèce, que le problème du surendettement des ménages fragilise l'économie tout entière d'un pays.

Une sévère répression

Il est donc plus que jamais nécessaire d'agir pour mettre un terme au jeu pervers des établissements financiers, qui, après avoir poussé les gens à emprunter pour augmenter leurs bénéfices, obligent les débiteurs à rembourser, en usant de tous les moyens de pression possibles et imaginables prévus par la loi de 1980.

Rappelons ici les différentes étapes de la procédure de répression appliquée par le syndic officiel des faillites. Il y a tout d'abord la demande de liquidation déposée au tribunal, suivie éventuellement par la nomination d'un syndic. Dans ce cas, tous les biens du débiteur passent sous l'autorité de ce syndic, qui recherche tout d'abord à promouvoir un accord ou une médiation entre le débiteur et ses créanciers. A partir de l'entrée en vigueur de l'ordre de liquidation, le débiteur n'a plus le droit de quitter le territoire national. Il s'agit d'une assignation à résidence pour non-paiement de dettes. Prenons l'hypothèse d'un Français qui fait son aliya tout en ayant encore de la famille en France, et qui tombe sous le coup de cette procédure : il se verra dès lors empêché par exemple d'assister aux fêtes familiales. A titre de comparaison, dans l'Hexagone, sauf dans des cas graves de dettes en matière fiscale et douanière, une telle procédure ne s'apparenterait ni plus ni moins qu'à une atteinte aux droits de l'individu garantis par la Constitution. Le but est d'obtenir un acte de liquidation (*Tsav Hefter*) ou quitus. En règle générale, il faut compter au moins quatre ans pour clore un dossier.

A noter que dans le cas où un arrangement avec les créanciers s'avère possible avant l'ouverture de la procédure de liquidation, le document doit être signé par au moins 50 % des créanciers, et concerner au moins 75 % du montant de la dette. Par ailleurs, tout au long de la procédure et du règlement, les intérêts prévus au contrat sont maintenus et s'ajoutent au capital, ce qui rend la charge finale impossible à supporter. En droit français, on peut demander la réduction, voire dans certains cas, l'annulation ou la réduction des intérêts. Prenons l'exemple récent de la Grèce : la très grande majorité des économistes ont insisté sur la nécessité d'annuler une partie de la dette pour rendre celle-ci supportable. Car il ne s'agit pas d'enlever au peuple grec tout espoir et toute dignité, mais au contraire de *resolvabiliser* le pays endetté. Et c'est exactement le raisonnement que tiennent aujourd'hui les banques françaises en matière de surendettement.

Des solutions concrètes

Pour ce qui est du nécessaire changement des mentalités, ce qui se fait en France peut également servir d'exemple. Ainsi, l'aide aux personnes en situation de surendettement est quasiment institutionnalisée à travers l'association CRESUS, qui mise sur un double dispositif : l'accompagnement personnalisé des personnes en difficulté financière, et la responsabilisation des 25 établissements financiers dont elle est partenaire. Des centaines de bénévoles, parmi lesquels des avocats à la retraite, des cadres bancaires et d'anciens experts-comptables s'y consacrent. Tout cela est organisé en partie grâce à des cotisations privées, mais surtout grâce au soutien des banques françaises qui ont compris qu'elles avaient tout intérêt à rendre de nouveau solvables des gens qui ne l'étaient plus. Les établissements bancaires ont fini par admettre que le fait d'augmenter l'appel vis-à-vis de débiteurs déjà fortement endettés se révélait finalement un mauvais calcul. Une volte-face qui n'a fait qu'améliorer leur image publique.

En attendant de voir un tel dispositif mis en place en Israël, l'Etat juif peut s'appuyer sur un atout majeur : l'entraide sociale solidement ancrée dans les mentalités et particulièrement développée dans certains milieux. Citons par exemple l'action des associations Messila et Paamonim dont les bénévoles, formés de manière continue, accompagnent les familles endettées en faisant l'état de leur patrimoine et en leur suggérant des solutions. Messila est ainsi particulièrement sollicitée par des rabbins et de très nombreux *gmahim*. Tout cela mériterait cependant d'être institutionnalisé, alors qu'à ce jour ces associations fonctionnent sans aucun soutien financier, ni de l'Etat, ni des banques.

Tout semble donc indiquer qu'il y a lieu de se montrer optimiste. Car même si la route est encore longue, le chemin vers un traitement plus humain de la situation des personnes endettées en Israël se dessine peu à peu. ◆

Avec le concours de Maître Johan Habib

Maître Roland Tendler est docteur en droit, , ancien maître de conférences des facultés de droit, avocat honoraire au barreau de Strasbourg.

20 JERUSALEM POST ÉDITION FRANÇAISE
21 octobre 2015

LES DIFFÉRENTS SITES CRÉSUS
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le site FÉDÉRATION CRÉSUS
www.federationCrésus.fr

Le site RADIO CRÉSUS
www.radioCrésus.fr

Le site crée par CRÉSUS pour les apprentis BTP
www.apprentis-btp.com

Le site du programme Dilemme®
www.dilemme.org

Facebook de CRÉSUS
www.facebook.com/AssoCrésus

Twitter de CRÉSUS
https://twitter.com/assoCrésus

CRÉ.DOS
L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

CRÉ.DOS est un logiciel développé par Crésus Bourgogne ayant plusieurs **fonctions principales,** notamment de **faciliter et d'optimiser les tâches des travailleurs sociaux :**

- ✓ Dossiers de surendettement
- ✓ Lettres types
- ✓ Diagnostics budgétaires

Les fonctions suivantes sont **actuellement en test** :

- ✓ Gestion d'accompagnement budgétaire
- ✓ Gestion des demandes de micro-crédit

Et **l'implantation des fonctions suivantes est déjà prévue** dans CRÉ.DOS :

- ✓ Statistiques
- ✓ Médiation avec les créanciers

La phase de test ouverte en interne à Crésus a débutée en juillet et **depuis septembre une version d'essai du logiciel a été distribuée à la Banque de France.**

300 déclarations de surendettement établies sous CRÉ.DOS, ont déjà été déposées devant les commissions du surendettement de Dijon, Chalon-sur-Saône et Marseille.

CRÉ.DOS
L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Menu principal du logiciel CRÉ.DOS

Menu de synthèse de diagnostic budgétaire

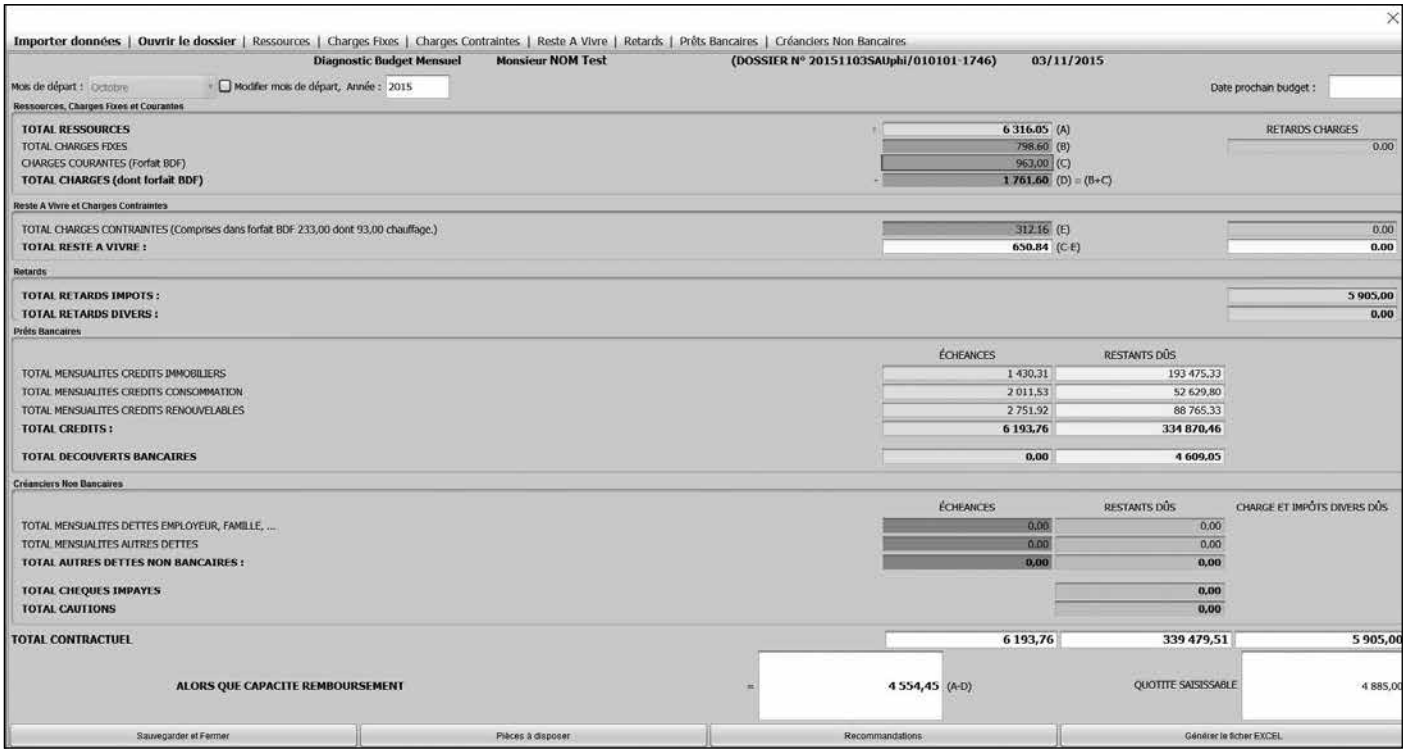

HÉROS 2016

LINE RENAUD A CHOISI CRÉSUS

« Félicitations à l'association Crésus qui accueille et conseille des personnes surendettées… dont font partie de plus en plus de seniors, malheureusement. Des femmes seules surtout, mais aussi des couples qui, à la soixantaine, avec des retraites souvent modestes, soutiennent à la fois leurs parents âgés et leurs enfants, voire leurs petits-enfants. Une vie de travail qui se termine par le chômage ou une maigre pension, c'est très dur! La souffrance psychologique s'ajoute aux difficultés économiques… La richesse de Crésus, c'est la solidarité. Je suis heureuse de soutenir leur travail pour lutter contre le terrible engrenage de la dette. »

Line Renaud a raconté son extraordinaire carrière de chanteuse et d'actrice dans *Et mes secrets aussi* (avec Bernard Stora), aux éditions Robert Laffont.

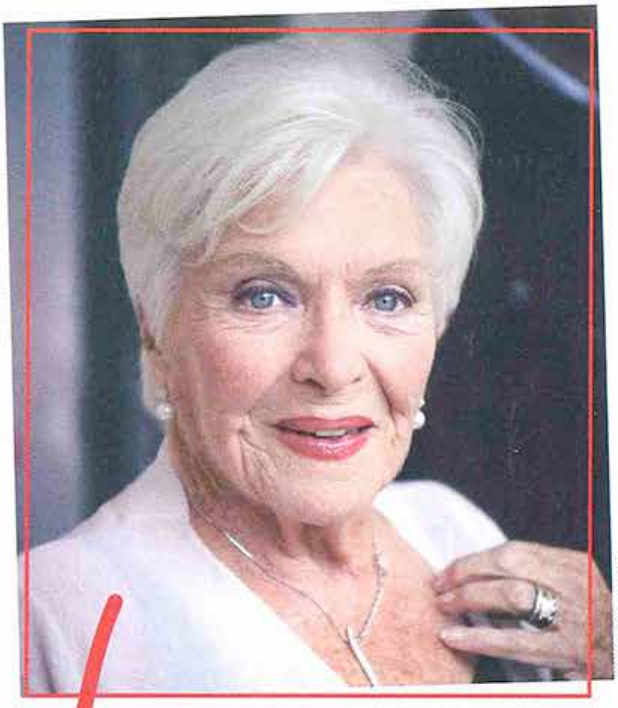

CHRISTOPHE GUIBBAUD/ABACA

JEAN-LOUIS KIEHL

Solidaire comme Crésus

Jean-Louis Kiehl n'imaginait pas, en créant Crésus en 1992, à Strasbourg, pour aider les travailleurs frontaliers licenciés de leurs entreprises en Allemagne, qu'il serait encore sur la brèche vingt-quatre ans plus tard. Aujourd'hui, l'association est reconnue d'utilité publique dans la lutte contre le surendettement des ménages. Elle couvre l'ensemble du territoire avec ses 25 antennes locales, ses 600 bénévoles – banquiers et juristes à la retraite – et ses 25 salariés qui animent la plate-forme nationale téléphonique (au 0390221134). « Notre pays est le seul de l'Union européenne à ne pas avoir de fichiers des crédits. Cela permettrait de refuser à une personne de souscrire un énième crédit à la consommation… Résultat : 230 000 dossiers de surendettement en France contre 90 000 en Allemagne, déplore Jean-Louis Kiehl. Nous n'avons pas le droit de laisser détruire des vies au nom de la consommation! C'est mon combat! »

COMMENT AIDER CRÉSUS : l'association recrute et forme des bénévoles, en particulier des anciens salariés de la banque et des juristes, pour étendre son réseau et son expertise. www.cresusalsace.org •••

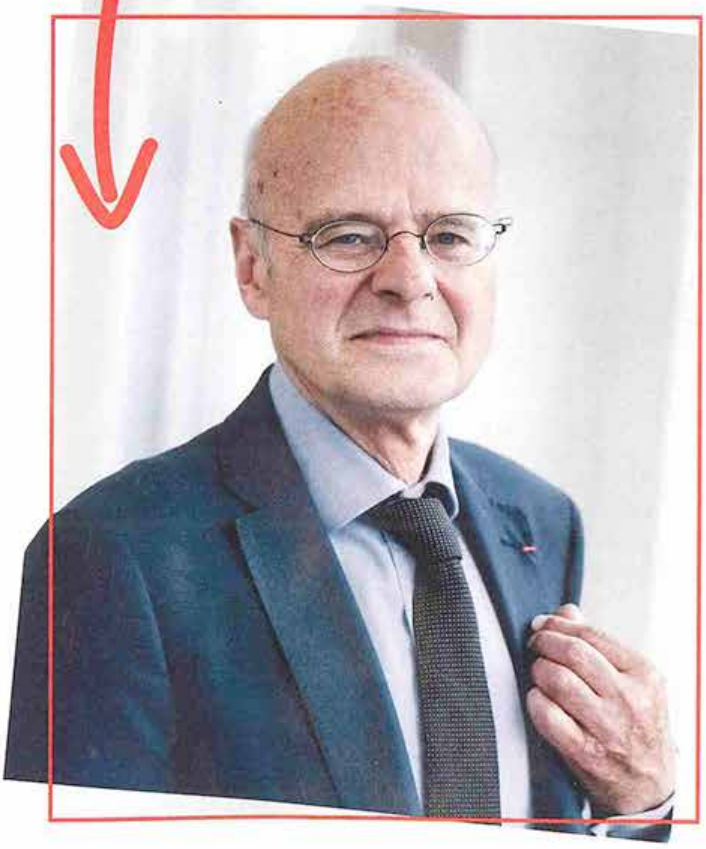

XVI^{e} année

RAPPORT ANNUEL 2015

CRÉSUS®

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CHAMBRES RÉGIONALES
DU SURENDETTEMENT SOCIAL

RÉSEAU INNOVANT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS CRÉSUS : 25 RUE DE LAUSANNE BP 8 - 67 064 STRASBOURG
TÉL. : 03 90 22 11 34 (lignes groupées) I FAX : 03 90 22 11 39 I WWW.FEDERATIONCRESUS.FR I WWW.RADIOCRESUS.FR